



RÉSUMÉ DU **PLAN D'ENTREPRISE** **2016-2020**

Comprend les résumés
du Budget de fonctionnement pour 2016 et
du Budget des dépenses en capital pour 2016

Le *Plan d'entreprise 2016-2020* de la SCHL a été approuvé par le gouverneur en conseil le 10 décembre 2015. Le *Résumé du Plan d'entreprise 2016-2020* a été élaboré conformément à l'article 125 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et renseigne les parlementaires et les Canadiens sur les priorités et les objectifs principaux de la prochaine période de planification, et reflète les orientations actuelles déterminées par le gouvernement et par les processus de gestion interne. En vertu du paragraphe 153(1) de la LGFP, le Résumé exclut toute information délicate sur le plan commercial dont la publication nuirait aux intérêts commerciaux de la SCHL. Pour obtenir de l'information sur les progrès réalisés par rapport au *Plan d'entreprise 2015-2019*, consulter le *Rapport annuel 2015* de la SCHL, qui sera déposé dans les 15 jours de séance après le 31 mars 2016.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement souscrit à la politique du gouvernement fédéral sur l'accès des personnes handicapées à l'information. Si vous désirez obtenir la présente publication sur des médias substituts, composez le 1-800-668-2642.

© Société canadienne d'hypothèques et de logement

Tous droits réservés. La reproduction, le stockage dans un système de recherche documentaire ou la transmission d'un extrait quelconque de cet ouvrage, par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, par photocopie, enregistrement ou autre moyen sont interdits sans l'autorisation préalable écrite de la SCHL. Il est de plus interdit de traduire un extrait de cet ouvrage dans toute autre langue sans l'autorisation préalable écrite de la SCHL.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	ii
ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS	iii
POINTS SAILLANTS FINANCIERS	vi
NOTRE STRATÉGIE : DÉFINIR L'ORIENTATION POUR 2016-2020	I
CADRE DU PLAN D'ENTREPRISE	4
GESTION DES RISQUES	6
PLANS D'ACTIVITÉS 2016-2020	9
Aide au logement	9
Analyse de marché et recherche	12
Assurance prêt hypothécaire	14
Titrisation	18
Personnel et processus	20
BESOINS EN RESSOURCES	22
Budget de fonctionnement	22
Budget des dépenses en capital	23
Plan d'emprunt	24
ÉTATS FINANCIERS ET TABLEAUX	25
ANNEXES	28
Annexe A – Profil et gouvernance de la Société	28
Annexe B – Glossaire	30
Annexe C – Scénarios de simulation de crise touchant toute la Société	32
Annexe D – Décrets	34

AVANT-PROPOS



J'ai le plaisir de présenter le *Résumé du Plan d'entreprise 2016-2020* de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), qui décrit les orientations de la Société pour les cinq prochaines années.

Forte de 70 années d'expérience, la SCHL gère les investissements fédéraux dans le logement visant à donner accès à des logements abordables, convenables et adéquats aux Canadiens dans le besoin, notamment les communautés des Premières Nations. Ces investissements fédéraux aident les groupes vulnérables de la population, comme les personnes handicapées, les aînés et les peuples autochtones.

Puisque le logement est important pour l'économie et la vie des Canadiens, la SCHL s'assure de mettre à la disposition des décideurs qui en ont besoin des analyses sur le logement actuelles et perspicaces. En outre, la SCHL anticipe les enjeux liés au logement et fournit des conseils et des orientations de grande qualité au gouvernement du Canada pour appuyer ses engagements envers l'infrastructure sociale et le logement abordable. Au bout du compte, ces efforts contribueront à un système canadien de financement de l'habitation stable, concurrentiel et novateur.

Les activités d'assurance prêt hypothécaire de la SCHL facilitent l'accès des Canadiens à un éventail d'options de logement et ses activités de titrisation veillent à ce que les institutions financières aient une source fiable de fonds pour l'octroi de crédit hypothécaire. Ensemble, ces activités contribuent à la stabilité du système financier et des marchés de l'habitation du Canada. Une priorité constante pour la SCHL et le gouvernement du Canada est d'établir un équilibre entre les risques que peuvent présenter ces programmes soutenus par l'État et les avantages qu'ils procurent aux Canadiens.

Pendant que le gouvernement prend des mesures pour renforcer son rôle de soutien au logement abordable, la SCHL continuera d'être une source d'innovation par ses efforts pour améliorer l'accès à un large éventail d'options de logement pour les Canadiens, notamment des logements pour propriétaires-occupants et des logements locatifs, tout en aidant les citoyens vulnérables à accéder aux logements abordables dont ils ont besoin.

Jean-Yves Duclos
Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Depuis la préparation du *Plan d'entreprise 2016-2020*, le gouvernement du Canada a annoncé les mesures suivantes :

Règles sur l'assurance prêt hypothécaire garantie par l'État

Le 11 décembre 2015, le ministre des Finances a annoncé des changements aux règles sur l'assurance prêt hypothécaire garantie par l'État en vue de limiter les risques liés au marché de l'habitation, de réduire l'exposition des contribuables et de soutenir la stabilité à long terme. Ainsi, le 15 février 2016, la mise de fonds minimale requise pour contracter un nouveau prêt hypothécaire assuré est passée de 5 à 10 % pour la portion supérieure à 500 000 \$ du prix d'achat. Le minimum de 5 % exigé pour les propriétés de 500 000 \$ ou moins est demeuré inchangé.

Droits de cautionnement et limites annuelles des nouveaux cautionnements

Le 11 décembre 2015, la SCHL a annoncé qu'elle apportait les changements suivants à ses programmes de titrisation :

Droits de cautionnement

Le 1^{er} juillet 2016, les droits perçus auprès des émetteurs pour les titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) et les Obligations hypothécaires du Canada (OHC) seront ajustés par rapport aux niveaux actuels. La révision du barème des droits vise à encourager l'élaboration d'autres méthodes de financement sur le marché privé, en réduisant l'écart du coût de financement entre les programmes de titrisation soutenus par le gouvernement et les sources de fonds sur le marché privé.

Limites des cautionnements en 2016

Pour 2016, le ministre des Finances a autorisé la SCHL à consacrer jusqu'à 105 milliards de dollars (80 milliards en 2015) aux nouveaux cautionnements de TH LNH du marché et jusqu'à 40 milliards de dollars (40 milliards en 2015) aux nouveaux cautionnements d'OHC. Les droits de cautionnement des TH LNH et des OHC ont été restructurés afin de faire une distinction des droits entre les deux programmes. L'augmentation de la limite annuelle des cautionnements de TH LNH vise donc à prendre en considération les TH LNH servant à l'émission d'OHC à compter du 1^{er} juillet 2016, qui seront désormais assujettis à la limite annuelle des nouveaux cautionnements de TH LNH du marché. Cette limite exclut les TH LNH émis en tant qu'actifs initiaux ou de réinvestissement pour les OHC émises au plus tard le 30 juin 2016. Ces limites sont distinctes du plafond de 600 milliards de dollars au titre des contrats d'assurance en vigueur.

Modifications au Règlement sur les prêts à l'habitation assurables

Le 10 février 2016, le gouvernement du Canada a publié des modifications au *Règlement sur les prêts à l'habitation assurables* dans la *Gazette du Canada*.

Ces modifications, annoncées pour la première fois dans le Plan d'action économique de 2013, interdisent l'utilisation de prêts hypothécaires assurés garantis par les contribuables à titre de sûreté relativement à des instruments de titrisation dont la Société canadienne d'hypothèques et de logement n'est pas le promoteur et rétablissent le but premier de l'assurance de portefeuille garantie par les contribuables, à savoir permettre l'accès au financement d'actifs hypothécaires.

La SCHL évalue actuellement l'incidence du Règlement sur les activités et communiquera avec les prêteurs agréés pour établir la meilleure façon de le mettre en application. Budget fédéral 2016

Budget fédéral 2016

Le 22 mars 2016, dans le cadre du budget de 2016 intitulé *Assurer la croissance de la classe moyenne*, le ministre des Finances a annoncé les mesures suivantes, qui seront mises en place par la SCHL.

Élargir l'accès au logement abordable

Pour donner un meilleur accès aux Canadiens à des logements plus abordables, le budget de 2016 propose d'investir dans les initiatives ci-après, qui reflètent l'engagement du gouvernement envers l'infrastructure sociale. Il s'agit notamment d'investissements dans le logement des Premières Nations, des Inuits et dans le Nord. Une partie importante de ces investissements sera affectée aux provinces et aux territoires, qui sont en mesure de déterminer les collectivités ayant le plus besoin de logements abordables. Cet investissement dans le logement abordable permettra de fournir un soutien ciblé à ceux qui en ont le plus besoin, et de créer de bons emplois qui aideront à assurer la croissance de l'économie du Canada d'une manière propre et durable.

Pour assurer l'efficacité maximale de ces investissements, et pour aider le secteur du logement social à devenir autonome, le gouvernement consultera les provinces et les territoires, les collectivités autochtones et non autochtones et les principaux intervenants au cours de la prochaine année afin d'élaborer une stratégie nationale en matière de logement.

Doubler le financement de l'investissement dans le logement abordable : 504,4 millions de dollars sur deux ans, une initiative susceptible de venir en aide à plus de 100 000 ménages canadiens. Cet investissement appuiera la construction de nouveaux logements abordables, la rénovation et la réparation de logements abordables existants ainsi que d'autres mesures pour favoriser le caractère abordable du logement (comme les suppléments au loyer) et la vie autonome en toute sécurité.

Accroître le parc de logements abordables pour les aînés : 200,7 millions de dollars sur deux ans pour améliorer les conditions de logement pour plus de 5 000 ménages d'aînés à faible revenu.

Appuyer les projets de rénovation énergétique et d'économie de l'eau dans les logements sociaux existants : 573,9 millions de dollars sur deux ans pour aider à satisfaire à la demande croissante de rénovations en raison du vieillissement des logements sociaux, et pour accroître l'efficacité énergétique et réduire la consommation d'énergie, ce qui fera baisser les coûts des services publics et rendra les logements plus abordables. En venant accroître l'efficacité énergétique et l'économie de l'eau, cet investissement aidera aussi le secteur du logement social à contribuer au plan global du Canada pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Accorder des subventions au loyer pour les fournisseurs de logements sociaux administrés par le gouvernement fédéral : Réaffecter 30 millions de dollars sur deux ans pour aider à maintenir le loyer fondé sur le revenu pour les ménages vivant dans un logement social jusqu'à ce qu'il soit possible d'élaborer, au moyen de consultations avec les provinces, les territoires et d'autres parties prenantes, des solutions à long terme visant l'autonomie du secteur du logement social.

Appuyer la construction de logements locatifs abordables : 208,3 millions de dollars sur cinq ans dans un fonds pour l'innovation en matière de logement locatif abordable qui sera administré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le financement serait utilisé pour mettre à l'essai des approches commerciales novatrices en vue de réduire les coûts et les risques liés au financement d'ensembles de logements locatifs abordables et devrait appuyer la construction d'un maximum de 4 000 logements de ce type sur cinq ans.

Pour encourager la construction de logements locatifs abordables, jusqu'à 500 millions de dollars en prêts par an, pendant cinq ans, seront offerts à faible coût aux promoteurs pendant les premières phases (les plus risquées) du développement dans le cadre de l'initiative de financement en matière de logements locatifs abordables. Cette initiative pourrait appuyer la construction de plus de 10 000 nouveaux logements locatifs sur cinq ans.

Soutenir les refuges pour les victimes de violence familiale : 89,9 millions de dollars sur deux ans pour la construction ou la rénovation de plus de 3 000 places dans les refuges.

Initiative de stages en habitation pour les jeunes des Premières Nations et les jeunes Inuits

Une somme de 5 millions de dollars au cours de l'exercice 2016-2017 afin d'appuyer des stages pour jusqu'à 625 jeunes Autochtones. Les fonds affectés à l'Initiative de stages en habitation pour les jeunes des Premières Nations et les jeunes Inuits proviennent des 165,4 millions de dollars investis dans le but d'élargir les possibilités d'emploi destinées aux jeunes Canadiens au titre de la Stratégie emploi jeunesse annoncée dans le budget de 2016.

Améliorer le logement dans les collectivités des Premières Nations

Afin de répondre aux besoins urgents dans les réserves, une somme de 137,7 millions de dollars sur deux ans y sera consacrée en grande partie à la rénovation et à l'amélioration des logements existants.

Au cours de l'année à venir, le gouvernement collaborera avec les communautés des Premières Nations pour élaborer une approche à long terme efficace destinée à soutenir la construction et l'offre suffisante de logements dans les réserves, dans le contexte d'un plus vaste cadre national relatif au logement.

Fournir un refuge sûr pour les victimes de violence dans les collectivités des Premières Nations

Un montant de 10,4 millions de dollars sur trois ans viendra soutenir la rénovation et la construction de nouveaux refuges pour les victimes de violence familiale dans les collectivités des Premières Nations.

Soutenir le logement des collectivités nordiques et inuites

Jusqu'à 177,7 millions de dollars sur deux ans, dans le cadre de l'Investissement dans le logement abordable, serviront à répondre aux besoins urgents en matière de logement.

Assistance pour les propriétaires touchés par la pyrrhotite

Pour aider un plus grand nombre de propriétaires à composer avec les conséquences de la pyrrhotite, un financement pouvant atteindre 30 millions de dollars sera versé sur trois ans.

POINTS SAILLANTS FINANCIERS

(En millions, sauf indication contraire)	2014 Réel	2015 Estimé	2016 Plan	2017 Plan	2018 Plan	2019 Plan	2020 Plan
RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ							
Total de l'actif	248 490	254 200	261 673	272 004	273 987	284 578	281 631
Total du passif	230 308	234 499	240 904	250 222	250 762	259 468	254 698
Total des capitaux propres du Canada	18 182	19 701	20 769	21 782	23 225	25 110	26 933
Total des produits	6 199	4 716	4 535	4 712	5 084	5 231	5 409
Total des charges (y compris l'impôt sur le résultat)	3 574	3 334	3 190	3 251	3 337	3 265	3 250
Ratio des charges au titre du Budget de fonctionnement ¹	15,1 %	13,6 %	13,3 %	12,7 %	11,7 %	11,8 %	11,0 %
Résultat net	2 625	1 382	1 345	1 461	1 747	1 966	2 159
AIDE AU LOGEMENT							
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	2 010	2 143	2 036	2 038	2 036	1 867	1 791
Résultat net	52	15	32	12	7	3	8
Total des capitaux propres du Canada	191	183	268	310	357	390	443
ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE							
Contrats d'assurance en vigueur (G\$)	543	525	516	505	494	484	475
Volume de prêts assurés	82 743	81 928	87 605	82 631	79 941	77 729	76 485
Primes et droits acquis	1 688	1 580	1 555	1 529	1 513	1 511	1 526
Règlements payés	419	392	344	323	307	301	306
Règlements d'assurance	328	355	299	293	278	294	300
Résultat net	2 374	1 157	1 061	1 113	1 319	1 426	1 547
Pourcentage de pertes	19,4 %	22,4 %	19,2 %	19,2 %	18,3 %	19,4 %	19,6 %
Ratio des charges opérationnelles	14,8 %	16,6 %	18,7 %	20,4 %	20,7 %	20,7 %	19,4 %
Ratio mixte	34,2 %	39,1 %	38,0 %	39,6 %	39,0 %	40,1 %	39,1 %
Indice de l'importance des règlements	30,1 %	32,0 %	30,9 %	31,7 %	31,5 %	31,9 %	31,9 %
Rendement des capitaux propres	15,4 %	6,8 %	5,9 %	5,9 %	6,7 %	6,9 %	7,0 %
Rendement de la cible de capital immobilisé	23,6 %	12,3 %	11,2 %	11,3 %	12,2 %	12,3 %	12,7 %
Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le test du capital minimum [TCM])	343 %	365 %	393 %	421 %	431 %	444 %	455 %
TITRISATION							
Cautionnements en vigueur (G\$)	422	452	472	502	514	518	497
Titres cautionnés par exercice	117 643	119 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000
Droits de demande et de cautionnement acquis	245	292	339	438	560	683	781
Résultat net	197	226	260	337	432	527	605
Ratio des charges opérationnelles	10,9 %	11,3 %	11,8 %	10,4 %	9,7 %	9,4 %	9,4 %
Rendement du capital requis	20,1 %	18,8 %	20,0 %	24,0 %	28,3 %	31,7 %	33,8 %
Rendement des capitaux propres	12,8 %	12,5 %	12,9 %	15,3 %	17,4 %	18,1 %	17,5 %
Ratio du capital disponible sur le capital requis (%)	157 %	165 %	167 %	168 %	179 %	197 %	221 %

- Le **total des produits** pour 2015 devrait être inférieur à celui de 2014 étant donné que les gains qui ont découlé de la mise en application de la nouvelle répartition de l'actif du portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire en 2014 étaient non récurrents. Par rapport à 2016, le total des produits augmentera d'ici 2020 en raison de l'accroissement du solde des placements et des primes et droits acquis, principalement attribuable aux activités de titrisation. Les crédits parlementaires affectés aux programmes de logement devraient diminuer à l'arrivée à échéance prévue, en mars 2019, du financement consenti aux termes de l'Investissement dans le logement abordable (IDLA).
- Selon les projections, le **total des charges** diminuera au cours de la période de planification en raison de la baisse des dépenses des programmes de logement indiquée précédemment, qui sera contrebalancée en partie par une augmentation des charges opérationnelles essentiellement attribuable à la majoration des droits de garantie versés au gouvernement du Canada.
- Le **résultat net** projeté pour 2015 totalisera 1 382 millions de dollars; il devrait varier entre 1 345 millions et 2 159 millions de dollars au cours de la période de planification.

¹ Nouveau nom donné au ratio des charges opérationnelles de la Société.

NOTRE STRATÉGIE : DÉFINIR L'ORIENTATION POUR 2016-2020

FACTEURS À L'ORIGINE DE NOTRE STRATÉGIE

- *Préoccupations concernant les risques de pertes*
- *Évaluation des prix des habitations et dette des ménages*
- *Lacunes dans les données et la recherche sur le logement*
- *Évolution des facteurs démographiques et économiques*
- *Avancées technologiques et risques pour la sécurité*
- *Besoins en matière de logement dans les réserves et dans le Nord*
- *Offre de logements locatifs abordables*
- *Évolution du contexte opérationnel*

Notre mandat est de faciliter l'accès au logement et de contribuer à la stabilité financière.

Pour faciliter l'accès au logement, il nous faut :

- favoriser l'abordabilité et le choix en matière d'habitation;
- encourager l'accessibilité à des sources de financement ainsi que la concurrence et l'efficience dans ce domaine;
- assurer la disponibilité de fonds suffisants pour le logement.

Pour contribuer à la stabilité financière, il nous faut :

- favoriser et soutenir la stabilité du système financier et des marchés de l'habitation;
- contribuer à l'essor du secteur de l'habitation au sein de l'économie nationale;
- tenir dûment compte des risques de pertes de la Société.

Nous nous acquittons de notre mandat en intervenant dans quatre grandes sphères d'activité : aide au logement, analyse de marché et recherche, assurance prêt hypothécaire, et titrisation. Ces secteurs sont tous soutenus par l'infrastructure que forment notre personnel et nos processus.

À mesure qu'évoluent l'économie et la démographie canadiennes et la technologie, nous devons nous adapter pour être toujours en mesure

de bien nous acquitter du mandat prévu par la loi. Récemment, nous avons formulé notre nouvelle mission – *Nous aidons les Canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement* – et notre nouvelle vision – *Au cœur d'un système de logement de classe mondiale*. Pour les soutenir, nous avons revu les facteurs et les risques qui ont une incidence sur nos activités et nous avons élaboré des orientations stratégiques qui guideront nos décisions à moyen terme. Nos orientations stratégiques sont les suivantes : *Aligner les risques sur le mandat; Être le chef de file par le truchement de l'information et notre savoir-faire; et Être une organisation très performante.*

Aligner les risques sur le mandat

Notre objectif : Être un gestionnaire de risques exemplaire appuyé par une culture des risques uniforme à l'échelle de l'organisation.

Le rôle important que nous jouons dans le financement de l'habitation exige que nous atteignions un équilibre entre les risques associés à l'ensemble de nos activités et les avantages que celles-ci procurent aux Canadiens. La SCHL est un important instrument dont dispose le gouvernement du Canada afin de faciliter l'accès au logement et de contribuer à la stabilité financière au cours d'un cycle économique donné. Par contre, la nature même de nos activités nous expose à des risques qu'il nous faut gérer en tout temps.

Pour exécuter notre mandat, nous devons avoir une présence suffisante sur le marché. En période de difficultés économiques, nous sommes souvent appelés à combler des lacunes sur le marché et à soutenir la stabilité financière. Afin d'être en mesure de jouer un rôle plus prépondérant en cas de besoin, nous devons maintenir des activités et une gamme de produits appropriées pour nous permettre d'intensifier nos efforts rapidement et efficacement. Nous devons réaliser les investissements requis dans notre infrastructure, nos pratiques et notre culture de gestion du risque, tout en maintenant un équilibre entre, d'une part, nos investissements et, d'autre part, nos opérations et notre part de marché.

Nous restons fidèles à notre engagement de procurer aux Canadiens dans le besoin des logements convenables et abordables, notamment dans les réserves. Pour y arriver, nous devons continuer à chercher de nouvelles approches novatrices permettant de tirer le maximum des ressources, en prenant parfois des risques pour améliorer les résultats.

Dans toutes nos activités, nous devons concentrer nos efforts sur l'intégration de la gestion des risques dans notre planification, nos processus et nos rapports, de manière à instaurer une culture du risque uniforme à l'échelle de l'organisation.

Être le chef de file par le truchement de l'information et notre savoir-faire

Notre objectif : Être l'autorité en matière d'habitation au Canada et améliorer les résultats en misant sur des données, des analyses et des connaissances pertinentes et à jour.

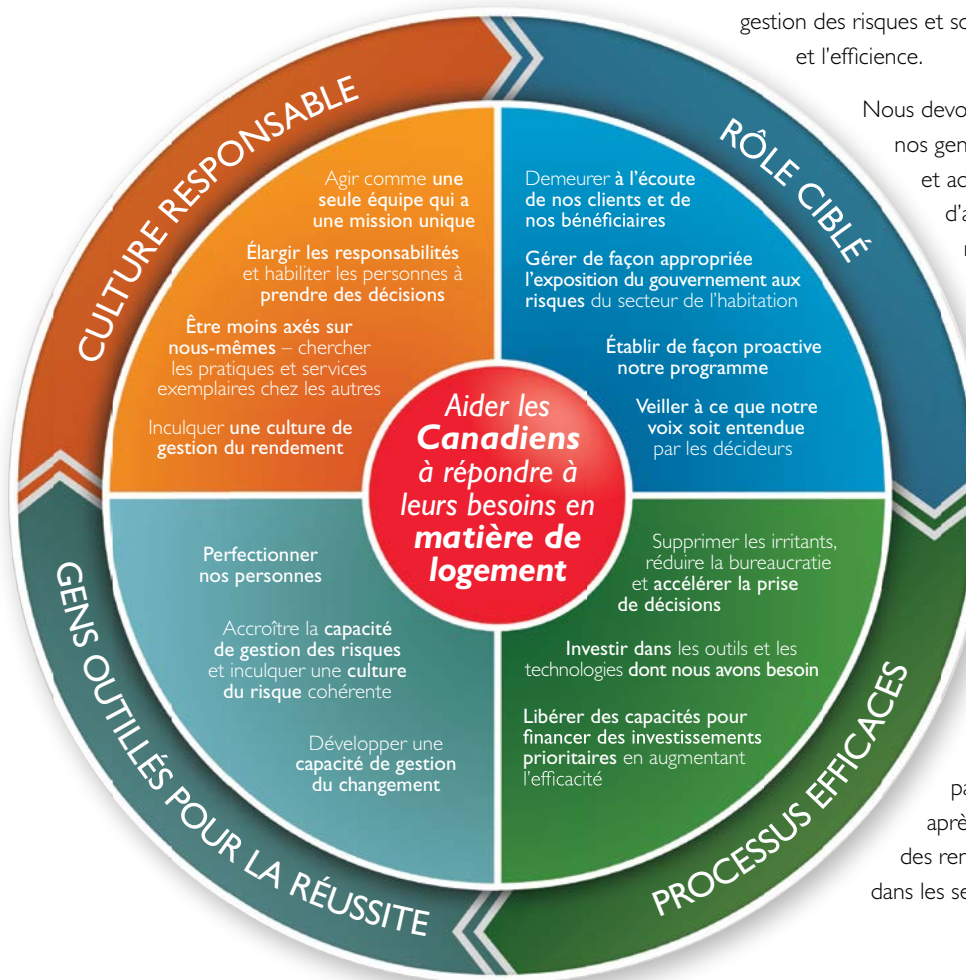
Le logement joue un rôle important dans notre économie et dans la vie de tous les Canadiens. Des connaissances et des données pertinentes et à jour permettent de prendre des décisions éclairées et se traduisent par de meilleurs résultats en matière d'habitation. Nous devons en outre encourager une meilleure compréhension des défis actuels et futurs dans le domaine du logement chez les décideurs qui travaillent au sein du gouvernement, de nos secteurs d'activité et du secteur de l'habitation, ce qui suppose de réaliser des recherches afin d'accroître l'accès au logement abordable et de contribuer à la stabilité du système financier et des marchés de l'habitation.

Nous devons dorénavant explorer les manières de maximiser les résultats que procurent nos investissements dans la recherche et stimuler la participation d'autres organismes dans la recherche sur l'habitation au Canada en donnant accès aux données.

Être une organisation très performante

Notre objectif : Avoir un rôle ciblé, des gens outillés pour la réussite, des processus efficaces et une culture responsable.

Les Canadiens s'attendent à ce que nous soyons une organisation très performante et que nous soyons efficaces et efficaces dans l'exécution de notre mandat tout en faisant une gestion prudente des fonds publics. Pour ce faire, nous devons investir dans la modernisation de l'infrastructure héritée d'information et de technologie, ce qui nous permettra de bien gérer l'information et le changement, d'atténuer les risques d'obsolescence et de nous assurer que notre service à la clientèle demeure concurrentiel sur le marché. Ces investissements font partie intégrante de nos activités de gouvernance et de gestion des risques et sont essentiels pour accroître la productivité et l'efficience.



Nous devons également créer un environnement où nos gens peuvent s'acquitter de leurs responsabilités et adopter une culture de responsabilisation et d'amélioration continue. Notre engagement à nous transformer en une organisation plus performante a pris naissance en 2014, dans le cadre du programme *SCHL en mouvement*. Nous restons déterminés à mettre en pratique les quatre piliers de *SCHL en mouvement* : un rôle ciblé, des gens outillés pour la réussite, des processus efficaces et une culture responsable. Notre vision d'avoir une communauté au travail où les employés ont les moyens d'agir et sont inspirés à être très performants nous permettra de continuer à offrir une plus grande valeur aux Canadiens.

Un résumé des initiatives à moyen terme par orientation stratégique est présenté ci-après, et des renseignements supplémentaires sont fournis dans les sections sur les activités.

CADRE DU PLAN D'ENTREPRISE

NOTRE MANDAT

Faciliter l'accès • Contribuer à la stabilité financière

NOTRE MISSION

Nous aidons les Canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement

NOTRE VISION

Au cœur d'un système de logement de classe mondiale

NOS ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Être le chef de file par le truchement de l'information et notre savoir-faire

NOS ACTIVITÉS

Aide au logement

Répondre aux besoins de logement, dans les réserves et hors des réserves

Analyse de marché et recherche

Fournir de l'information et des conseils objectifs pour éclairer la prise de décisions

Assurance prêt hypothécaire

Soutenir le financement d'un éventail d'options de logement

Titrisation

Faciliter l'accès à des fonds pour le financement hypothécaire

Aligner les risques sur le mandat



Personnel et processus

Faciliter l'atteinte des objectifs de la Société

Être une organisation très performante

Rapports sur le rendement

RÉSULTATS ULTIMES

*Le Canada dispose d'un système de logement stable, compétitif et novateur
Les Canadiens dans le besoin ont accès à des logements abordables et convenables*

Résumé des initiatives à moyen terme

ALIGNER LES RISQUES SUR LE MANDAT

- Maintenir une présence suffisante sur le marché pour permettre à la SCHL de faciliter l'accès au logement et de contribuer à la stabilité financière
- Élaborer des mesures visant à réduire les risques de pertes
- Élaborer des options afin de diversifier les sources de financement pour l'octroi de prêts hypothécaires par des institutions financières
- Acquérir des compétences exemplaires en modélisation
- Inculquer une culture des risques à l'aide des « trois lignes de maîtrise »
- Créer et mettre en place des solutions de logement abordable pour améliorer les résultats
- Améliorer le rendement du parc de logements sociaux existant grâce à notre expertise et à notre capacité d'innovation

ÊTRE LE CHEF DE FILE PAR LE TRUCHEMENT DE L'INFORMATION ET NOTRE SAVOIR-FAIRE

- Fournir davantage d'information de qualité sur le logement
- Mobiliser les intervenants et les décideurs
- Promouvoir la compréhension du mandat, du rôle, des programmes et des services de la SCHL au moyen de meilleures communications
- Améliorer la transparence des rapports

ÊTRE UNE ORGANISATION TRÈS PERFORMANTE

- Mobiliser, responsabiliser et inspirer les employés
- Recruter, embaucher et maintenir en poste un effectif diversifié et talentueux
- Soutenir les employés dans leurs efforts de perfectionnement et de développement du leadership, et les affecter de manière à satisfaire les besoins de la Société
- Renforcer la gestion du rendement et améliorer la relation entre rémunération et rendement
- Moderniser l'infrastructure technologique et les systèmes opérationnels, et améliorer les programmes de sécurité des technologies
- Transformer la fonction, les processus et les systèmes des finances
- Mettre en place des mesures d'efficacité opérationnelle

GESTION DES RISQUES

Dans l'exercice de nos activités, nous avons la responsabilité de gérer les ressources publiques qui nous sont confiées et de mettre en œuvre des pratiques prudentes de gestion des risques en tenant dûment compte des risques de pertes ou d'atteinte à la réputation de la Société. Divers risques influent sur le contexte opérationnel de la SCHL et pourraient avoir une incidence sur la réalisation de ses objectifs. Nous avons adopté une approche de gestion des risques structurée qui assure l'évaluation des risques et la production de rapports connexes sur une base régulière, entre autres par la révision et l'approbation annuelles des Politiques de gestion des risques d'entreprise (GRE), la mise à jour périodique du registre des risques d'entreprise et des énoncés sur l'appétit pour le risque et sur la tolérance au risque, et la présentation de rapports trimestriels sur la gestion des risques.

Nous procédons également à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) afin de déterminer les risques auxquels nous sommes exposés et d'évaluer le caractère adéquat de notre gestion des risques, et les besoins en capital et positions de solvabilité actuels et futurs probables. La simulation de crise est un élément important du processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité. Notre cadre de simulation de crise exige que nous menions des simulations à l'échelle de la SCHL parallèlement à notre processus annuel de planification. Ces analyses de scénarios et de sensibilité servent à évaluer les incidences éventuelles de divers scénarios économiques et opérationnels sur le rendement financier, les niveaux de capital et les seuils de tolérance au risque. De telles pratiques permettent également l'identification et la gestion appropriées des risques principaux et émergents ainsi que l'évaluation prospective des problèmes potentiels.

Cadre de gestion des risques d'entreprise

Nous sommes déterminés à parfaire sans cesse notre approche de la gestion des risques en tenant compte des pratiques exemplaires du secteur et des changements à notre environnement opérationnel. Notre cadre de GRE comporte les éléments ci-après.

Modèle de gouvernance des risques

Notre modèle opérationnel comporte « trois lignes de maîtrise » dont le but est d'améliorer notre structure et notre culture de gouvernance des risques. Le modèle favorise la compréhension, l'évaluation et la gestion des risques à tous les échelons de l'organisation et dans tous les secteurs d'activité.

- Comme première ligne de maîtrise, les gestionnaires fonctionnels et les secteurs d'activité sont avant tout responsables de l'identification, de l'évaluation et de la gestion des risques ainsi que de l'établissement de politiques, de processus et de procédures spécifiques de contrôle interne.
- Comme deuxième ligne de maîtrise, les bureaux suivants offrent une surveillance indépendante et un examen des activités commerciales et opérationnelles, apportant ainsi une assurance supplémentaire que les secteurs d'activité gèrent adéquatement les risques :
 - Bureau du chef des finances (y compris le Bureau de l'actuaire en chef);
 - Bureau du chef de la gestion des risques;
 - Bureau du chef de la conformité.
- Comme troisième ligne de maîtrise, l'Audit interne est chargé de fournir une assurance et une évaluation indépendantes de l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance.

Catégories de risques de la GRE

Voici en quoi consistent nos sept catégories de risques de la GRE. Cette catégorisation s'étend à toutes les activités et sert à identifier, à évaluer et à gérer les risques, et à en faire rapport.

Stratégie

Réputation

Opérations

Assurance et
cautionnements

Crédit

Marché

Liquidité

Politiques de gestion des risques

La gestion des risques est une partie intégrante des décisions que nous prenons – et les principaux risques et occasions sont systématiquement identifiés et gérés. Des politiques exhaustives de GRE guident nos activités et encouragent une culture de sensibilisation au risque au moyen de la discussion, de l'évaluation et de la gestion des risques dans l'ensemble de l'organisation.

Cadre d'appétit pour le risque

Le cadre d'appétit pour le risque de la SCHL comprend les éléments suivants.

Énoncé sur la capacité à assumer les risques

La capacité de risque de la SCHL, à titre de société d'État, est définie par les limites prévues dans la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). Elle comprend un plafond de 600 milliards de dollars applicable aux contrats d'assurance en vigueur, sous réserve des règlements relatifs aux catégories de prêts à l'habitation admissibles pouvant être assurés, et un autre plafond de 600 milliards de dollars applicable aux cautionnements en vigueur qui sont assujettis aux modalités approuvées par le ministre des Finances.

En outre, nous sommes tenus de favoriser la stabilité du système canadien de l'habitation qui, à son tour, contribue à celle du système financier canadien. Nous acceptons donc la responsabilité de gérer certains risques stratégiques, opérationnels et financiers. Dans la gestion de ces risques, nous limitons encore plus notre capacité de risque en :

1. établissant des principes et des énoncés d'appétit pour le risque;
2. gérant activement les risques que nous sommes particulièrement aptes à accepter et à influencer;
3. éliminant les risques que nous ne pouvons contrôler lorsque les coûts le justifient, soit par l'impartition ou par des activités de couverture;
4. atténuant les risques inhérents et résiduels.

Principes d'appétit pour le risque

Nous nous sommes dotés de trois principes d'appétit pour le risque afin d'aider tous les employés à comprendre leur rôle dans la gestion des risques. Dans la mise en pratique de ces principes, on s'attend à ce que les employés prennent en compte le contexte opérationnel et l'impact potentiel de risques nouveaux et émergents sur les stratégies de la SCHL et son profil de risque.

Principe 1 : Nous gérons les risques afin qu'ils servent notre mission d'aider les Canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement.

Principe 2 : Nous gérons les risques afin qu'ils n'exposent pas la Société à des pertes financières excessives.

Principe 3 : Nous gérons les risques afin qu'ils ne nuisent pas indûment à la réputation de la SCHL.

Énoncé sur l'appétit pour le risque de la Société

Lorsqu'elle cherche à atteindre les objectifs établis dans son plan d'entreprise, la SCHL est exposée à divers risques. L'Énoncé sur l'appétit pour le risque de la Société fixe le seuil au-delà duquel le risque doit être évité et des stratégies de gestion des risques doivent être mises en place.

Nous :

- gérons les risques appropriés à l'exécution de notre mission d'aider les Canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement, en tenant compte adéquatement des risques de pertes;
- nous conformons à toutes les exigences législatives et réglementaires, y compris l'approbation annuelle des crédits parlementaires et de notre plan d'entreprise;
- maintenons des niveaux de capital et de liquidité suffisants aux termes de nos activités d'assurance et de titrisation afin de pouvoir survivre adéquatement à d'importantes crises financières ou autres;
- prenons des risques calculés pour explorer des occasions d'innovation pouvant mener à de nouveaux processus ou à des améliorations des processus existants et à de nouveaux produits ou à l'élaboration de politiques nous aidant à nous acquitter de notre mandat;
- maintenons des capacités opérationnelles suffisantes pour donner aux Canadiens de toutes les régions du pays accès à nos services et pour être en mesure d'encourager la stabilité du système financier et d'y contribuer.

En outre, au cours de notre horizon de planification quinquennal, nous recherchons un niveau très élevé de confiance que :

- tous les programmes de logement financés par le gouvernement du Canada seront réalisés conformément aux paramètres des programmes approuvés, que toute sous-utilisation des crédits parlementaires sera limitée à un certain pourcentage, déduction faite de la provision pour risques, et qu'il n'y aura pas non plus de dépassement des crédits parlementaires;
- toute diminution du rendement du capital à long terme des activités d'assurance sera limitée à un certain pourcentage par rapport aux cibles les plus récentes approuvées par le Conseil d'administration;
- la SCHL obtiendra un taux de rendement du capital raisonnable sur les cautionnements de paiement périodique;
- toute diminution du capital disponible détenu pour les activités de titrisation sera limitée à un certain pourcentage;
- les activités d'octroi de prêts ne subiront pas de pertes de revenu susceptibles de ramener la réserve à un montant négatif;
- les charges opérationnelles ne dépasseront pas le Budget de fonctionnement approuvé par une marge supérieure à un certain pourcentage;
- les orientations stratégiques seront en bonne voie d'être réalisées d'ici la fin de l'exercice.

Il est jugé inacceptable que la SCHL subisse des répercussions négatives importantes sur sa réputation ou sur sa capacité d'atteindre les objectifs principaux énoncés dans son plan d'entreprise.

Rapports sur les risques

Nous avons mis en place des processus structurés permettant la production périodique de rapports sur les risques, y compris :

- un examen et une approbation annuels des politiques de GRE;
- un registre des risques semestriel de la GRE;
- des rapports relatifs à l'énoncé sur l'appétit pour le risque;
- des rapports sur la tolérance au risque et
- des rapports trimestriels sur la gestion des risques.

Les résultats des simulations de crise de cette année sont présentés à l'annexe C.

PLANS D'ACTIVITÉS 2016-2020

Aide au logement

Résultat immédiat

Les investissements fédéraux et les autres activités de la SCHL contribuent à donner accès à des logements abordables, convenables et adéquats, notamment dans les réserves.

Résultat à long terme

Le pourcentage de besoins en matière de logement hors des réserves et le pourcentage de ménages vivant dans un logement inférieur aux normes dans les réserves n'augmentent pas.

La SCHL verse des fonds fédéraux pour les programmes de logement destinés aux Canadiens dans le besoin, tant dans les réserves que hors des réserves. Nos activités comprennent également des programmes d'octroi de prêts pour le logement social. Le résultat ultime de nos activités est que les Canadiens dans le besoin ont accès à des logements abordables et convenables. Les résultats immédiat et à long terme sont présentés ci-contre.

Réaliser nos orientations stratégiques

La gestion d'importantes ressources publiques destinées aux programmes de logement est placée sous la responsabilité de la SCHL. À l'appui de l'orientation stratégique *Aligner les risques sur le mandat*, nous nous efforçons de maximiser l'efficacité des investissements fédéraux en nous assurant d'opter pour des

méthodes novatrices qui améliorent les résultats en matière de logement, tout en gérant les risques. Cette responsabilité s'étend également au rôle de conseiller que nous jouons auprès du gouvernement fédéral au sujet des approches et des options en matière de politiques du logement.

Notre travail pendant la période de planification appuiera les initiatives à moyen terme suivantes :

- **Améliorer le rendement du parc de logements sociaux existant grâce à notre expertise et à notre capacité d'innovation.**
- **Créer et mettre en place des solutions de logement abordable pour améliorer les résultats.**

Les provinces, les territoires et les groupes d'intervention en matière de logement demandent au gouvernement fédéral de s'engager financièrement afin de maintenir l'abordabilité des logements sociaux existants après l'expiration des accords d'exploitation et de répondre aux besoins en capital. La majorité de ces accords d'exploitation arriveront à échéance entre 2015 et 2025, lorsque les prêts hypothécaires auront été acquittés, et tous auront pris fin d'ici 2038 (sauf dans les réserves où de nouveaux engagements sont toujours pris). Une fois leur prêt hypothécaire acquitté et les subventions épuisées, de nombreux ensembles de logements sociaux seront en mesure de continuer d'offrir des logements abordables aux ménages à faible revenu, mais il est possible que les ensembles qui servent un fort pourcentage de locataires payant un loyer proportionné à leur revenu ne génèrent pas assez de revenus pour couvrir leurs charges opérationnelles.

Nous collaborerons avec des partenaires œuvrant dans les diverses sphères du secteur du logement afin d'élaborer des approches plus novatrices et collaboratives visant à atteindre de meilleurs résultats en matière d'habitation pour l'ensemble des Canadiens, y compris ceux qui vivent dans les réserves et dans le Nord. Nous étudierons notamment des moyens de soutenir la disponibilité de logements abordables et d'améliorer les conditions de logement à mesure que les investissements fédéraux dans le logement social arrivent à échéance. Une intervention possible de la SCHL serait d'accroître l'accès à du capital abordable, par exemple en permettant aux fournisseurs de logements sociaux de rembourser par anticipation leur prêt hypothécaire à long terme non renouvelable contracté auprès de la SCHL, sans pénalité. Ils auraient ainsi la possibilité de refinancer leur prêt hypothécaire à un taux d'intérêt plus avantageux. Nous nous efforçons également de veiller à ce que les ensembles administrés par la SCHL en vertu des accords d'exploitation soient bien gérés, notamment en réduisant la proportion d'ensembles à risque élevé.

RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE 2016-2020

En outre, les provinces et les territoires jouent un rôle essentiel dans la production de logements abordables grâce à leurs propres programmes et jouissent de la latitude nécessaire pour utiliser les fonds fédéraux issus de l'investissement dans le logement abordable afin de soutenir les ensembles de logements sociaux une fois les accords expirés. Notre Centre du logement abordable continuera de bâtir des relations étroites avec les groupes qui sont en mesure de produire de nouveaux logements abordables pour leurs collectivités et d'aider les fournisseurs de logements sociaux existants à passer à des modèles d'affaires autosuffisants et viables financièrement lorsque leur accord d'exploitation aura pris fin. L'objectif du Centre du logement abordable pour 2016 est d'accroître le nombre de logements abordables dont il facilite la production en vue d'atteindre 3 225 unités.

Le logement dans les réserves est aussi un enjeu requérant une attention considérable. Nous poursuivrons notre collaboration avec nos clients des Premières Nations afin de les aider à améliorer les conditions de logement dans leurs communautés. Les méthodes employées en ce moment à l'égard du logement des Premières Nations ne suffiront pas à répondre à la demande croissante. C'est pourquoi l'élaboration de méthodes innovatrices pour répondre aux besoins en matière de logement demeurera une priorité tout au long de la période de planification. Cela impliquera un examen des programmes de logement offerts par la SCHL dans les réserves qui servira à évaluer les résultats et à déterminer dans quelle mesure ces programmes permettent de répondre aux objectifs du gouvernement fédéral et à continuer de relever les occasions de maximiser l'utilisation des fonds fédéraux et leurs répercussions.

Paramètres de rendement	2016 ¹
Dépenses des programmes de logement dans le cadre de l'Aide au logement pour 2016-2017 (M\$)	1 821
Réduction du nombre d'ensembles à risque élevé parmi le parc géré par la SCHL	2 %
Nombre de logements abordables dont la production a été facilitée par le Centre du logement abordable	3 225
Nouveaux logements faisant l'objet d'un engagement dans le cadre du Programme de logement sans but lucratif dans les réserves en 2016-2017	702
Prêts directs – renouvellements subséquents (M\$)	811

Gestion du capital

En vertu de l'article 29 de la *Loi sur la SCHL*, nous maintenons une réserve pour la gestion du risque de taux d'intérêt lié aux prêts remboursables par anticipation et du risque de crédit lié aux prêts non garantis. Cette réserve est assujettie à un plafond prescrit de 240 millions de dollars. Toute somme dépassant ce plafond doit être versée au receveur général. Une évaluation du capital fondée sur le risque a débuté pour les activités d'octroi de prêts et devrait être achevée en 2016. Pour veiller à ce que le capital et les risques soient gérés efficacement, les montants latents (comme les gains et les pertes sur les instruments financiers et sur les immeubles de placement, de même que les réévaluations des montants au titre des régimes à prestations déterminées) sont affectés aux résultats non distribués, sans être plafonnés. Le capital des activités d'octroi de prêts comprend les résultats non distribués et la réserve. Le total des capitaux propres des activités d'aide au logement comprend le capital disponible des activités d'octroi de prêts et le capital d'apport de la SCHL. Le tableau qui suit présente les composantes du total des capitaux propres au cours de la période de planification.

(En millions)	2014 Réel	2015 Estimé	2016 Plan	2017 Plan	2018 Plan	2019 Plan	2020 Plan
Résultats non distribués	23	50	137	182	231	267	321
Réserve ²	143	133	131	129	128	127	127
Capital disponible	166	183	268	311	359	394	448
Capital d'apport	25	25	25	25	25	25	25
Total des capitaux propres	191	208	293	336	384	419	473

¹ Sauf indication contraire.

² Assujettie à un plafond prescrit de 240 millions de dollars.

Plan d'investissement

Rendement

Lorsque, dans le cadre de nos activités d'octroi de prêts, il y a non-concordance entre le calendrier de versement des prêts et celui du remboursement des emprunts, nous investissons les remboursements de capital dans des instruments du marché monétaire et des titres à revenu fixe de haute qualité dont la notation minimale est de A, en tenant compte de notre appétit pour le risque et de nos activités. La valeur marchande des placements sous gestion s'établissait à 1,9 milliard de dollars au 30 juin 2015 (2 milliards au 30 juin 2014). Au cours de la période de planification, la valeur marchande des placements sous gestion devrait se situer entre 1,9 milliard et 2,5 milliards de dollars.

Analyse de marché et recherche

Nos activités d'analyse de marché et de recherche contribuent à la prise de décisions éclairées grâce à la production, à l'interprétation et à la transmission de données et d'information sur le logement. Nous réalisons des enquêtes pertinentes et opportunes aux échelles locale, provinciale et nationale, nous analysons des données et des scénarios, et nous menons des travaux de recherche sur divers sujets afin d'assurer le bon fonctionnement du système de logement et d'accroître le choix et l'abordabilité en matière d'habitation.

Nous produisons de l'information et des analyses opportunes qui répondent aux besoins internes des divers secteurs d'activité de la SCHL et nous travaillons avec nos partenaires de l'extérieur, dont les provinces et les territoires, pour mettre en commun de l'information et étudier les enjeux en adoptant différents points de vue. Ces efforts favorisent la compréhension des enjeux actuels et futurs en matière de logement au Canada et soutiennent l'élaboration de politiques dans ce domaine. Au bout du compte, les activités d'analyse de marché et de recherche de la SCHL visent à faciliter l'accès au logement et à contribuer à la stabilité financière. Les résultats immédiat et à long terme sont présentés ci-contre.

Nous recevons des crédits parlementaires qui financent une partie de nos activités d'analyse de marché et de recherche.

Résultat immédiat

Les intervenants du secteur de l'habitation sont informés des produits d'information en analyse de marché et recherche et y accèdent.

Résultat à long terme

Les intervenants du secteur de l'habitation disposent de renseignements plus utiles (compréhensibles, à jour, pertinents et crédibles) sur l'habitation et peuvent prendre des décisions plus éclairées en matière d'habitation.

Réaliser nos orientations stratégiques

Pour améliorer les résultats en matière d'habitation en misant sur des données, des analyses et des connaissances pertinentes et à jour, nous prendrons à moyen terme les initiatives suivantes, qui appuient notre orientation stratégique *Être le chef de file par le truchement de l'information et notre savoir-faire* :

- Fournir davantage d'information de qualité sur le logement.
- Mobiliser les intervenants et les décideurs.

Les lacunes dans l'information sur le marché et le financement de l'habitation au Canada continuent d'être une source grandissante de préoccupations, ce qui met en relief la nécessité d'avoir plus de données et plus d'analyses perspicaces. Le marché des copropriétés, les investissements étrangers, l'endettement des ménages, la surévaluation et la construction excessive, la croissance des prix des logements et le volume de prêts hypothécaires initiés font partie des questions les plus importantes.

Nous reconnaissons également qu'il faut mener des recherches dans des domaines où nous pouvons fournir un soutien unique et précieux aux décideurs qui travaillent au sein de l'administration publique, de nos secteurs d'activité et du secteur de l'habitation, ce qui suppose de réaliser des recherches afin d'accroître l'accès au logement abordable et de contribuer à la stabilité du système financier et des marchés de l'habitation. À l'avenir, nous envisagerons des approches et des partenariats innovateurs qui nous aideront à optimiser les résultats obtenus grâce à nos investissements en recherche et à accroître la participation à la recherche sur le logement au Canada. Il nous faut aussi transférer nos connaissances pour aider les utilisateurs à trouver rapidement et efficacement l'information la plus à jour et la plus pertinente qui soit disponible. Nous continuerons également à mobiliser activement les intervenants et les décideurs pour leur faire connaître davantage les ressources et les outils que la SCHL met à leur disposition.

Notre rôle, en tant que conseiller de confiance du gouvernement sur les politiques liées au logement, doit continuer d'évoluer avec les besoins des Canadiens. Il est essentiel pour nous de prévoir quels seront les enjeux d'importance pour les Canadiens, d'entreprendre des analyses rigoureuses et de formuler de manière proactive des positions de principe raisonnables en vue de les recommander au gouvernement du Canada. Mobiliser les intervenants et les experts du logement de manière importante, pour obtenir leur perspective sur les enjeux prioritaires, viendra appuyer ces efforts. Cette mobilisation englobe notamment l'utilisation du Comité national de recherche sur le logement comme centre névralgique et catalyseur pour la recherche sur le logement.

Paramètres de rendement	2016 ¹
Utilisation du budget de subventions et contributions au titre des activités de recherche et de transfert des connaissances pour 2016-2017	100 %
Projets de politiques et de recherche en voie d'atteindre les principaux jalons	85 %
Utilité globale de l'information issue des activités d'analyse de marché et de recherche ²	85 %

¹ Sauf indication contraire.

² Enquête sur l'utilité de l'information issue des activités d'analyse de marché et de recherche – les caractéristiques liées à l'utilité globale sont les suivantes : information crédible, facile à comprendre, pertinente, utile, actuelle / à jour et complète.

Assurance prêt hypothécaire

Conformément à notre mandat, nous fournissons de l'assurance prêt hypothécaire pour propriétaires-occupants souscrite à l'unité (P-O., à l'unité), de l'assurance de portefeuille et de l'assurance pour immeubles collectifs résidentiels partout au Canada, y compris dans des régions ou des marchés auxquels les assureurs du secteur privé s'intéressent moins, voire pas du tout. L'assurance prêt hypothécaire protège les prêteurs contre les pertes découlant du défaut des emprunteurs. Au bout du compte, nos activités d'assurance prêt hypothécaire contribuent à la stabilité, à la compétitivité et à l'efficacité du système de financement de l'habitation. Les résultats immédiats et à long terme sont présentés ci-contre.

Nous exerçons nos activités d'assurance prêt hypothécaire dans un contexte commercial en tenant dûment compte des risques de pertes et sans apport de fonds de la part du gouvernement fédéral. Nous devons générer un rendement raisonnable pour le gouvernement du Canada. L'Annexe B – Glossaire contient une description détaillée de nos produits.

Réaliser nos orientations stratégiques

Nos activités d'assurance prêt hypothécaire font en sorte que nous jouons un rôle unique dans la stabilité du système financier. Nous gérons de façon responsable nos propres risques, de même que ceux du gouvernement du Canada, tout en veillant à ce que nos produits facilitent l'accès au financement de l'habitation. La réalisation de nos orientations stratégiques, notamment *Aligner les risques sur le mandat*, se fera par les initiatives à moyen terme suivantes :

- **Maintenir une présence suffisante sur le marché pour permettre à la SCHL de faciliter l'accès au logement et de contribuer à la stabilité financière.**
- **Élaborer des mesures visant à réduire les risques de pertes.**

À titre de société d'État, nous jouons un rôle unique pour soutenir la stabilité du système canadien de financement de l'habitation, et nous devons maintenir une présence importante sur le marché pour remplir notre mandat. En période de difficultés économiques, les prêteurs se tournent toujours davantage vers la SCHL que vers les assureurs privés, et le gouvernement du Canada nous a souvent demandé d'intervenir pour corriger les lacunes sur le marché. Pour que nous soyons en mesure de jouer un rôle plus prépondérant en cas de besoin, nous devons maintenir une taille, des activités et une gamme de produits appropriées pour nous permettre d'intensifier nos efforts rapidement et efficacement. Nous continuons de travailler avec le gouvernement pour élaborer des options qui nous permettront de mieux aligner nos activités d'assurance prêt hypothécaire sur notre mandat.

Tarifification de l'assurance prêt hypothécaire

La tarification de l'assurance prêt hypothécaire fait l'objet d'un examen annuel et est ajustée au besoin afin d'assurer un taux de rendement du capital à long terme raisonnable venant appuyer notre mandat qui consiste à exercer nos activités dans un contexte concurrentiel.

Résultats immédiats

Les prêteurs sont protégés contre les pertes découlant du défaut des emprunteurs et sont ainsi en mesure de consentir du crédit hypothécaire à des taux d'intérêt concurrentiels.

Garantir aux Canadiens de partout au pays l'accès à des options raisonnables de financement de l'habitation.

Résultat à long terme

Permettre aux Canadiens d'obtenir plus facilement le financement nécessaire qui leur permet d'avoir accès à divers types d'habitations répondant à leurs besoins.

L'examen annuel de la tarification est mené en fonction de ce qui suit :

- une analyse des facteurs de risque;
- le niveau de capital et le rendement du capital appropriés que la SCHL devrait viser compte tenu du contexte commercial actuel;
- les attentes quant à la fréquence des demandes de règlement et à l'importance des règlements versés;
- les charges (comme les droits pour risques courus versés au gouvernement du Canada) et le rendement des placements.

Paramètres de rendement	2016
Contrats d'assurance en vigueur (G\$)	516
Ratio des charges opérationnelles ¹	18,7 %
Rendement de la cible de capital immobilisé	11 – 13 %

Gestion du capital

Notre cadre de gestion du capital est conforme aux lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Conformément à ce cadre, nous validons chaque année notre cible interne de capital et notre cible de capital immobilisé (niveau de capital immobilisé). La cible interne de capital est calibrée en fonction d'intervalles de confiance définis et est établie de manière à servir d'indicateur précoce, pour la direction, de problèmes financiers à résoudre. Comme suite au processus de validation de l'exercice courant, la cible interne de capital a été fixée à 205 % (205 % en 2014) du capital minimal requis réglementaire (capital minimal).

Nous gérons nos activités selon un niveau de capital disponible supérieur à la cible interne de capital, sauf dans des circonstances exceptionnelles. Par conséquent, nous avons établi un niveau de capital immobilisé supérieur à la cible interne de capital. Le niveau de capital immobilisé est calibré en fonction d'intervalles de confiance et est établi de manière à donner à la direction suffisamment de temps pour résoudre les problèmes financiers avant que le capital disponible chute en deçà de la cible interne de capital. Comme suite au processus de validation de l'exercice courant, le niveau de capital immobilisé a été fixé à 220 % (220 % en 2014) du capital minimal requis.

(En millions, sauf indication contraire)	2014 Réel ²	2015 Estimé	2016 Plan	2017 Plan	2018 Plan	2019 Plan	2020 Plan
Résultats non distribués non affectés	5 784	7 374	8 250	9 148	9 864	10 816	11 681
Capital affecté	10 634	10 344	10 231	10 010	10 277	10 635	10 937
Total des capitaux propres	16 418	17 718	18 481	19 158	20 141	21 451	22 618
Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis (100,0 % selon le TCM)	343 %	365 %	393 %	421 %	431 %	444 %	455 %
Cible interne de capital de la SCHL (% selon le TCM)	205 %	205 %	205 %	205 %	205 %	205 %	205 %
Cible de capital immobilisé de la SCHL (% selon le TCM)	220 %	220 %	220 %	220 %	220 %	220 %	220 %

¹ Le ratio (exprimé en pourcentage) des charges opérationnelles pour la période sur les primes et droits acquis au cours de la même période pour les activités d'assurance prêt hypothécaire.

² Les données de 2014 ont été calculées selon la ligne directrice de 2013 sur le TCM. Les données pour 2015 et les exercices suivants ont été calculées selon la nouvelle ligne directrice de 2015 sur le TCM élaborée sur mesure à l'intention des assureurs hypothécaires.

Conformément à notre cadre de simulation de crise, le Conseil d'administration approuve chaque année notre programme de simulation de crise, lequel comprend des analyses de sensibilité, des simulations de solvabilité, des simulations de crise (simulation de crise inversée) et des scénarios déterministes. Les résultats du programme de simulation de crise corroborent les nouveaux niveaux cibles de capital.

Les facteurs économiques ayant la plus forte incidence sur la situation financière des activités d'assurance prêt hypothécaire sont, dans l'ordre, les taux de chômage, les prix des habitations et les taux d'intérêt. Il est très peu probable que l'un ou l'autre de ces facteurs, pris isolément, fasse en sorte que le passif dépasse l'actif. Il faudrait que, en se combinant, l'augmentation des taux de chômage, la hausse des taux d'intérêt et la baisse des prix des habitations de façon à ce que le passif dépasse l'actif atteignent des niveaux bien différents de ceux qui ont été observés jusqu'ici et se maintiennent sur une longue période, ce qui par ailleurs nous permettrait de prendre des mesures afin d'en atténuer l'impact sur les activités d'assurance prêt hypothécaire. La diminution du capital disponible serait supérieure aux exigences de notre énoncé sur l'appétit pour le risque au début de la période et entraînerait une modification des critères de souscription, des produits ou de la tarification pour contrebalancer les incidences économiques.

Les résultats de notre simulation de crise pour 2015 confirment qu'un niveau de capital immobilisé de 220 % selon le TCM nous permettrait de surmonter un ralentissement comme celui qui s'est produit aux États-Unis en 2008 (c'est-à-dire une augmentation de 5 points de pourcentage du taux de chômage et une baisse de 30 % des prix des logements) sans descendre sous la barre des 100 % de notre capital minimal requis.

Planification de la reprise des activités

Chaque année, la SCHL mène des exercices de reprise des activités afin de s'assurer que les niveaux de service peuvent être maintenus advenant l'indisponibilité du système à son centre de traitement principal. Puisque la SCHL compte cinq centres de souscription dans l'ensemble du pays, l'incidence de l'indisponibilité d'un de ces centres s'en trouve grandement atténuée. En outre, dans le cadre du programme de simulation de crise de la SCHL, un exercice de simulation en salle a été mené cette année afin d'examiner quelles seraient les options advenant l'indisponibilité, pendant une période considérable, des installations primaires et de secours pour **emili**, notre système automatisé d'évaluation des risques et d'approbation en ligne des demandes d'assurance prêt hypothécaire. Cet exercice nous a permis d'élaborer des plans d'intervention plus détaillés.

Plan d'investissement

Rendement

La valeur marchande des placements sous gestion totalisait 23 128 millions de dollars au 30 juin 2015¹. La taille du portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire s'est accrue considérablement au cours des derniers exercices et cette tendance devrait se poursuivre. Les fonds disponibles pour investissement proviennent surtout des flux de trésorerie générés par les primes, les droits de demande et les intérêts et distributions reçus, déduction faite des règlements et charges payés. En 2016, les flux de trésorerie nets provenant des activités d'assurance prêt hypothécaire devraient totaliser 797 millions de dollars. Au 30 juin 2015, le rendement cumulatif du portefeuille des activités d'assurance était de 1,81 % (mesuré sur la base du rendement total). Le rendement fait l'objet d'un suivi en continu, et les résultats sont présentés en termes absolus et par rapport aux indices de référence.

¹ Les placements sous gestion ne comprennent pas les placements liés aux conventions de rachat.

Perspectives d'investissement et rendements projetés

Nous avons effectué un examen de la politique de répartition stratégique de l'actif du portefeuille de placements en 2014, lequel a entraîné une augmentation des placements dans des titres à revenu fixe, portant ceux-ci à une répartition d'au moins 90,0 %, qui s'explique par le fait que leur durée plus courte correspond davantage à celle des éléments de passif. Afin de réduire le risque de concentration associé aux placements dans des titres à revenu fixe canadiens, des obligations étrangères seront ajoutées au portefeuille et les expositions au risque de change seront entièrement couvertes.

Voici le rendement total annuel projeté du portefeuille, y compris le rendement au titre des résultats et des cours.

	2016	2017	2018	2019	2020
Rendement total annuel projeté	(0,1 %)	(1,0 %)	0,8 %	2,9 %	2,3 %

Les rendements réels peuvent présenter des écarts importants par rapport aux projections. Un écart de 50 points de base du rendement du portefeuille a une incidence d'environ 115 millions de dollars sur le rendement total. Les stratégies relatives aux placements en titres du marché monétaire et en titres à revenu fixe cibleront des rendements comptables ajustés selon les risques, compte tenu d'éléments comme les risques liés aux taux d'intérêt par rapport aux passifs, aux risques de crédit et aux flux de trésorerie requis. En raison de l'importance des titres à revenu fixe dans la répartition de l'actif, nous complétons notre analyse du risque de crédit lié à chaque titre en évaluant la qualité d'ensemble de nos portefeuilles de crédit. Le portefeuille de placements en titres à revenu fixe des activités d'assurance prêt hypothécaire a une notation moyenne de A+.

Au 30 juin 2015, l'actif du portefeuille était réparti de la façon suivante : 94,5 % en titres à revenu fixe, 5,0 % en actions et 0,5 % en biens immobiliers. Les placements dans les actions sont gérés en fonction du risque. Le choix des titres se fait dans la perspective que ceux-ci donneront un meilleur rendement en fonction des risques que celui offert par les titres à revenu fixe. La stratégie de placement relative au portefeuille de biens immobiliers comprend des biens immobiliers commerciaux détenus directement ou indirectement (par l'intermédiaire de coentreprises, de sociétés de personnes et de fonds).

Titrisation

Nos programmes de titrisation permettent aux entités financières agréées de regrouper des prêts hypothécaires admissibles sous forme de titres négociables, qui peuvent être vendus à des investisseurs afin de générer des fonds pouvant servir à l'octroi de prêts à l'habitation. Isolément de nos programmes de titrisation, nous administrons le cadre juridique des obligations sécurisées canadiennes au nom du gouvernement du Canada. Une description détaillée de nos programmes se trouve à l'Annexe B – Glossaire. Le résultat ultime de nos activités est un système de logement stable, compétitif et novateur. Les résultats immédiats et à long terme sont présentés ci-contre.

Réaliser nos orientations stratégiques

Selon l'orientation stratégique *Aligner les risques sur le mandat*, nous travaillons pour équilibrer les risques liés à nos activités avec les avantages que celles-ci procurent aux Canadiens. Dans le contexte de nos programmes de titrisation, nous cherchons des moyens d'aider les prêteurs et les émetteurs à trouver d'autres sources de financement pour l'octroi de prêts hypothécaires. Notre travail pendant la période de planification appuiera l'initiative à moyen terme suivante :

- **Élaborer des options afin de diversifier les sources de financement pour l'octroi de prêts hypothécaires par des institutions financières.**

Afin de réduire les risques de pertes découlant du cautionnement de paiement périodique offert dans le cadre de nos programmes de titrisation, nous avons entrepris d'aider les prêteurs et les émetteurs à élaborer d'autres sources de financement pour l'octroi de prêts hypothécaires. Nous continuons à collaborer avec nos partenaires gouvernementaux pour comprendre, découvrir et relever les barrières à l'utilisation plus grande de capitaux privés sur le marché canadien du financement hypothécaire et pour améliorer la liquidité sur le marché secondaire des TH LNH et des OHC. L'objectif est d'aider à trouver d'autres sources de financement aux fins de l'octroi de prêts hypothécaires par les institutions financières.

Chaque année, nous passons en revue l'efficacité de la tarification de nos programmes de titrisation. Nous procédons actuellement à un examen des droits de cautionnement pour mieux refléter les droits axés sur le marché, favoriser une réduction plus grande des risques pour le gouvernement et encourager l'élaboration d'autres mécanismes de financement.

Résultats immédiats

Une source de financement fiable pour le système financier canadien.

Un accès stable au financement à l'intention des petits prêteurs.

Résultats à long terme

Les prêteurs et les émetteurs reposent moins sur nos programmes et plus sur le secteur privé pour obtenir du financement hypothécaire.

L'augmentation des émissions d'obligations sécurisées assure la diversification accrue du financement.

Nous favorisons la stabilité du système financier et la concurrence au sein du système de financement de l'habitation, tout en limitant les risques pour le gouvernement.

Paramètres de rendement	2016
Ratio des charges opérationnelles ¹	11,8 %
Pourcentage des émetteurs agréés qui émettent des TH LNH formés de blocs de prêts couverts par plusieurs assureurs	10 %
Montant maximal inutilisé, par rapport à la demande des émetteurs, au titre des cautionnements de TH LNH (80 G\$) et d'OHC (40 G\$) (en milliards de dollars, par programme)	2
Rendement du capital requis	20,0 %

¹ Le ratio (exprimé en pourcentage) des charges opérationnelles pour la période, excluant les charges opérationnelles liées à l'administration du cadre juridique des obligations sécurisées, sur les droits de cautionnement acquis au cours de la même période.

Gestion du capital

Le cadre de capitalisation de nos activités de titrisation fait actuellement l'objet d'un examen qui pourrait influencer sur le capital requis estimé. Cet examen vise à s'assurer que le cadre de capitalisation reflète globalement les risques auxquels la SCHL est exposée.

La méthode de capitalisation de nos activités de titrisation se fonde sur des principes de capital réglementaire et de capital économique. Le capital requis est calculé en appliquant des facteurs de risque aux actifs et passifs du portefeuille de placements des activités de titrisation, tels qu'ils sont définis par le BSIF. Nous affectons les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global des activités de titrisation à hauteur de 100 % du capital requis. Les placements et les résultats non distribués non affectés sont disponibles aux fins de liquidité et d'autres besoins liés à nos activités commerciales.

(En millions)	2014 Réel ¹	2015 Estimé ²	2016 Plan	2017 Plan	2018 Plan	2019 Plan	2020 Plan
Capital affecté des activités de titrisation							
▪ Résultats non distribués affectés	1 030	1 094	1 279	1 534	1 727	1 873	2 005
▪ Cumul des autres éléments du résultat global	34	74	(21)	(157)	(245)	(259)	(319)
Total du capital affecté	1 064	1 168	1 258	1 377	1 482	1 614	1 686
Résultats non distribués non affectés	601	762	840	932	1 178	1 561	2 040
Résultats non distribués des activités de titrisation	1 631	1 856	2 119	2 466	2 905	3 434	4 045
Total des capitaux propres	1 665	1 930	2 098	2 309	2 660	3 175	3 726
Ratio du capital disponible sur le capital requis	157 %	165 %	167 %	168 %	179 %	197 %	221 %

Plan d'investissement

Rendement

Les placements sous gestion totalisaient 2 382 millions de dollars (à la valeur marchande) au 30 juin 2015³. La taille du portefeuille de placements des activités de titrisation s'est accrue considérablement au cours des quelques derniers exercices et cette tendance devrait se poursuivre. Les fonds disponibles aux fins de placement proviennent surtout des flux de trésorerie composés des droits de demande et de cautionnement et des intérêts perçus, déduction faite des règlements et charges payés. En 2016, les flux de trésorerie nets provenant des activités de titrisation devraient totaliser 561 millions de dollars. Au 30 juin 2015, le rendement cumulatif du portefeuille consolidé des activités de titrisation était de 1,87 %, contre 1,88 % pour l'indice consolidé.

Perspectives d'investissement et rendements projetés

Le tableau qui suit présente le rendement total annuel moyen projeté du portefeuille de placements, y compris le rendement au titre des résultats et des cours. Lors de notre plus récent examen de la répartition stratégique de l'actif du portefeuille de placements des activités de titrisation, nous avons décidé que ce dernier renfermera uniquement des obligations du gouvernement du Canada et des instruments du marché monétaire. Par conséquent, le portefeuille est investi à 100 % dans des instruments à revenu fixe à notation élevée. Les rendements réels peuvent présenter des écarts importants par rapport aux projections. Un écart de 50 points de base du rendement du portefeuille a une incidence de 12 millions de dollars sur le rendement total.

	2016	2017	2018	2019	2020
Rendement total annuel projeté	(3,2 %)	(4,2 %)	(1,4 %)	1,4 %	0,3 %

¹ Les totaux de 2014 ont été calculés en fonction du cadre de capitalisation de 2013 de la SCHL.

² Les totaux de 2015 et des exercices subséquents ont été calculés en fonction du cadre de capitalisation de 2015 de la SCHL.

³ Les placements sous gestion ne comprennent pas les placements liés aux conventions de rachat.

Personnel et processus

Nos fonctions de soutien jouent un rôle crucial dans l'atteinte de nos objectifs et dans notre cheminement vers la concrétisation de nos trois orientations stratégiques, à savoir **Être une organisation très performante**, **Aligner les risques sur le mandat** et **Être le chef de file par le truchement de l'information et notre savoir-faire**. Elles soutiennent toutes les activités de la Société et comportent notamment les services suivants :

- Gestion des risques
- Conformité à la réglementation
- Finances
- Gestion du capital
- Analyse actuarielle
- Audit interne
- Information et Technologie
- Ressources humaines
- Relations publiques
- Relations de la Société
- Services juridiques et Secrétariat général
- Services administratifs

Réaliser nos orientations stratégiques

Au cours de la période de planification, nous ferons fond sur l'engagement que nous avons pris de devenir une organisation très performante dans le cadre du programme *SCHL en mouvement*. Nous nous inspirerons notamment du travail amorcé en 2015, comme notre dialogue au sujet de la culture de la Société, et nous mettrons de l'avant des processus novateurs et plus efficaces. Nous donnerons suite aux résultats du sondage sur la mobilisation des employés et nous encouragerons tous les employés à devenir des ambassadeurs des activités de la Société.

Nous continuerons également de renforcer notre effectif diversifié et talentueux en élargissant nos efforts de recrutement et de maintien en poste, et en créant des possibilités d'avancement professionnel et de perfectionnement dans l'ensemble de la Société. L'importance grandissante accordée à la gestion des talents, au renforcement du leadership, à l'innovation et à la gestion du changement aidera nos employés à être en position de s'adapter aux défis futurs, à l'évolution des besoins opérationnels et aux nouvelles priorités de la Société.

Dans le but de favoriser une culture axée sur le rendement, nous accélérons la prise de décisions, simplifions les processus et réduisons la bureaucratie. Nous devons par conséquent investir dans les outils nécessaires et moderniser notre technologie. Nous avons adopté un plan quinquennal d'investissement stratégique pour combler les principales lacunes observées dans les technologies et les processus, augmenter notre niveau de sécurité et établir un programme d'analytique et de gouvernance de l'information.

Conformément à notre orientation stratégique **Aligner les risques sur le mandat**, nous continuerons à mettre en œuvre notre modèle de gouvernance des risques à « trois lignes de maîtrise » et un nouveau cadre de contrôle interne. Ces initiatives soutiennent la gestion des risques et renforceront notre culture du risque, car elles permettent de mieux sensibiliser les employés au fait que tous, quel que soit leur niveau dans l'organisation, sont responsables de la gestion des risques. Des renseignements complémentaires sur notre cadre de gestion des risques d'entreprise se trouvent dans la section Gestion des risques. Nous continuerons également d'améliorer nos compétences en modélisation pour la simulation de crise et le capital économique.

Les activités relatives à notre personnel et à nos processus soutiennent également l'orientation stratégique **Être le chef de file par le truchement de l'information et notre savoir-faire**. Les améliorations que nous apportons en vue d'étendre notre présence sur le Web et dans les médias sociaux aideront les Canadiens, le secteur de l'habitation et les décideurs à tirer profit de l'information et des conseils que nous offrons et à prendre des décisions plus éclairées en matière de logement. Afin de mieux faire comprendre notre mandat, notre rôle, nos programmes et nos services, nous augmenterons le nombre de conférences et de communications avec les médias. Nous conserverons en outre une grande transparence dans nos rapports sur nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation et nous étudierons la possibilité de diffuser davantage d'information sur nos investissements dans les programmes de logement.

Initiatives à moyen terme

Être une organisation très performante

- Mobiliser, responsabiliser et inspirer les employés
- Recruter, embaucher et maintenir en poste un effectif diversifié et talentueux
- Soutenir les employés dans leurs efforts de perfectionnement et de développement du leadership, et les affecter de manière à satisfaire les besoins de la Société
- Renforcer la gestion du rendement et améliorer la relation entre rémunération et rendement
- Moderniser l'infrastructure technologique et les systèmes opérationnels, et améliorer les programmes de sécurité des technologies
- Transformer la fonction, les processus et les systèmes des finances
- Mettre en place des mesures d'efficacité opérationnelle

Aligner les risques sur le mandat

- Acquérir des compétences exemplaires en modélisation
- Inculquer une culture des risques à l'aide des « trois lignes de maîtrise »

Être le chef de file par le truchement de l'information et notre savoir-faire

- Promouvoir la compréhension du mandat, du rôle, des programmes et des services de la SCHL au moyen de meilleures communications
- Améliorer la transparence des rapports

Nos paramètres relatifs au ratio des charges au titre du Budget de fonctionnement, au résultat net et au rendement des capitaux propres sont des indicateurs importants du rendement de la Société. Ils nous aident à mesurer les progrès réalisés par rapport à nos orientations stratégiques et à nos activités opérationnelles de base.

Paramètres de rendement	2016
Ratio des charges au titre du Budget de fonctionnement ¹	13,3 %
Résultat net (M\$)	1 345
Rendement des capitaux propres	6,6 %
Amélioration de la culture de gestion du risque	
■ Compréhension de la gestion des risques dans le sondage sur la culture du risque	À déterminer
■ Réalisation des éléments des plans d'action	90 %
Sondage sur la mobilisation des employés (résultats favorables)	
■ Mobilisation des employés	80 %
■ Habilitation des employés	69 %
■ Pouvoirs et responsabilisation	73 %
■ Innovation	54 %
■ Qualité et importance accordée à la clientèle	80 %

¹ Ratio (exprimé en pourcentage) des charges au titre du Budget de fonctionnement pour l'ensemble des activités de la SCHL (FCH exclue) pour la période sur les primes, droits, droits de cautionnement et droits de demande perçus, les produits d'intérêts nets des activités d'octroi de prêts et les crédits parlementaires régularisés.

BESOINS EN RESSOURCES

Budget de fonctionnement

La SCHL est actuellement en pleine transformation et revitalisation, surtout en ce qui concerne la gouvernance de la Société, la gestion des risques et la modernisation des anciennes infrastructures et applications d'information et de technologie. Nous continuons à investir dans nos activités internes afin de pouvoir encore disposer des moyens, des capacités et des infrastructures nécessaires pour gérer les risques actuels et futurs de façon appropriée, que la conjoncture soit bonne ou mauvaise. Le Plan prévoit également la continuation des investissements pluriannuels dans la modernisation des technologies périmées. En plus des gains d'efficacité qui seront réalisés grâce aux nouvelles technologies, ces investissements en information et technologie nous permettront de réduire les risques liés à la cybersécurité, de moderniser les applications de gestion afin d'améliorer le service à la clientèle et de demeurer concurrentiels par rapport aux entreprises comparables du secteur privé, et de mettre à niveau nos processus de diffusion d'information et de tenue de comptes.

Résultats de 2014 | Prévisions pour 2015 | Plan 2016-2020

(En millions)	2014 Plan	2014 Réel	2015 Plan	2015 Estimé	2016 Plan	2017 Plan	2018 Plan	2019 Plan	2020 Plan
Total (excluant les prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi)	328,4	344,7	329,9	324,4	351,8	367,0	366,0	366,4	339,6
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	66,1	40,6	51,8	57,3	57,6	53,8	37,9	24,8	19,9
Total	394,5	385,3	381,7	381,7	409,4	420,8	403,9	391,2	359,5

Après l'approbation de notre Budget de 2014, le gouvernement du Canada a imposé un gel de deux ans des budgets en ce qui concerne les activités financées au moyen de crédits parlementaires. Afin de respecter l'esprit du gel budgétaire, nous avons choisi de fixer au même niveau que 2013, soit 381,7 millions de dollars, notre Budget de 2014 pour les activités financées par les crédits parlementaires et les activités commerciales. Ainsi, en 2014, nos dépenses réelles se sont chiffrées à 385,3 millions de dollars, ce qui est moins de 1 % supérieur au Budget de 2013. Nos dépenses pour 2014 comprenaient les coûts ponctuels d'une restructuration visant à nous aider à nous positionner comme une organisation très performante.

Nos investissements visant à renforcer la gouvernance des risques et à moderniser l'information et la technologie ont été répartis le plus possible afin de tenir compte du gel budgétaire. Grâce à la répartition de ces besoins, les dépenses prévues pour 2015 devraient respecter le Budget, mais elles s'accroîtront en 2016. Lorsque s'achèveront ces efforts de modernisation de l'information et de la technologie répartis sur cinq ans et nos efforts de transformation prévus sur l'horizon de planification, nous devrions réaliser des économies puisque les besoins relatifs au Budget de fonctionnement seront moindres.

	2014 Plan	2014 Réel	2015 Estimé	2016 Plan	2017 Plan	2018 Plan	2019 Plan	2020 Plan
Total des équivalents temps plein (ETP)	1 883	1 812	1 780	1 967	1 926	1 895	1 872	1 857

Nos investissements dans les technologies et les activités liées à la transformation devraient nécessiter le recrutement d'un nombre élevé d'employés temporaires, besoin qui diminuera vers la fin de l'horizon de planification. Les ETP diminueront aussi sur l'horizon de planification puisque les demandes de règlement et les cas de défaut devraient ralentir à mesure que les portefeuilles de prêts assurés aux termes de l'assurance prêt hypothécaire ou octroyés dans le cadre des activités d'aide au logement continueront d'arriver à échéance.

Budget des dépenses en capital

Budget des dépenses en capital pour les prêts et les investissements

Cette tranche du Budget des dépenses en capital est affectée aux activités d'octroi de prêts, lesquelles visent à permettre aux emprunteurs admissibles d'acheter, de construire ou de rénover des logements dans le cadre de divers programmes d'aide au logement en vertu de la LNH, ainsi qu'à aider les Canadiens dans le besoin à avoir accès à des logements abordables, convenables et en bon état. Le Budget des dépenses en capital sert également à refinancer des ensembles de logements sociaux financés par le secteur privé, dans le cadre des activités d'aide au logement.

Budget des dépenses en capital pour le mobilier, le matériel et les locaux administratifs

Cette tranche du Budget des dépenses en capital sert à l'aménagement de nos bureaux, à la réparation et au remplacement continus des actifs usés, à l'acquisition d'actifs et au paiement de la tranche en capital des loyers au titre du bail à long terme de l'immeuble C du Bureau national. Elle sert également à couvrir les coûts ponctuels de 6 millions de dollars associés à l'aménagement d'espaces de bureau supplémentaires pour répondre aux besoins de la SCHL au Bureau national en 2016.

Résultats de 2014 | Prévisions pour 2015 | Plan 2016-2020

(En millions)	2014 Plan	2014 Réel	2015 Plan	2015 Estimé	2016 Plan	2017 Plan	2018 Plan	2019 Plan	2020 Plan
Total pour les prêts et les investissements	112	110	144	144	171	172	182	188	202
Total pour le mobilier, le matériel et les locaux administratifs	7	7	11	11	11	5	4	3	4
Budget total des dépenses en capital	119	117	155	155	182	177	186	191	206

En 2014, nous avons pris des engagements en capital réels totalisant 117 millions de dollars, soit 2 millions (1,6 %) de moins que ce qui était indiqué au Plan.

Le montant estimé pour 2015 est conforme au Budget approuvé. Nos projections des besoins en capital sont de 182 millions de dollars pour 2016. L'augmentation par rapport à 2015 s'explique par les engagements additionnels en vertu du Prêt direct pour la construction de logements aux termes du Programme de logement sans but lucratif dans les réserves (article 95 de la LNH) et la cession de créances hypothécaires dans le cadre des portefeuilles de logements sociaux administrés par les provinces, de même que par l'élargissement du champ d'action du Centre du logement abordable.

Nous continuons de prendre des engagements pour la construction de logements locatifs qui sont visés par des subventions continues aux termes du Programme de logement sans but lucratif dans les réserves (article 95), ce qui entraînera une augmentation du Budget des dépenses en capital pour les prêts et les investissements de 2016 à 2020. Le nombre prévu de nouveaux logements fluctue en fonction de la situation financière et des conditions à l'échelle locale dans les réserves et il est estimé que d'ici la fin de la période de planification, le nombre de nouveaux logements aura augmenté de près de 50 % par rapport au nombre indiqué au Plan pour 2015 du fait de l'approche adoptée pour veiller à ce que la totalité du financement provenant des crédits soit utilisée.

Plan d'emprunt

Pouvoirs d'emprunt prévus par la loi

Nous exerçons nos pouvoirs d'emprunt en vertu des articles 21 (paragraphe 1 et 2) et 22 de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* et de l'article 127 (paragraphe 1 et 3) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le ministre des Finances doit approuver nos activités d'emprunt aux termes du Plan d'entreprise et nous nous conformons aux Lignes directrices du ministre des Finances sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État. Le Plan d'emprunt se rapporte strictement aux pouvoirs d'emprunt directs se rattachant à l'application de nos programmes. Même si nous consolidons les comptes de la FCH dans nos états financiers, nous ne sommes pas le débiteur au titre des emprunts contractés par la FCH. Les emprunts de la FCH, notamment aux termes du Programme des OHC, sont donc exclus du Plan d'emprunt, tout comme les prêts hypothécaires existants ou autres titres de créance garantis par des propriétés qui nous sont transférées dans le cadre nos activités d'assurance et d'investissement.

La SCHL a reçu des pouvoirs d'emprunt permanents aux termes du Programme d'emprunt des sociétés d'État (PESE) afin de répondre aux besoins de financement prévus dans le présent document, sous réserve que le total des emprunts en cours sur les marchés ainsi qu'aux termes du Programme de prêts pour les infrastructures municipales ne dépasse pas 14,5 milliards de dollars, ce qui comprend des emprunts maximaux de 1,5 milliard de dollars pour le PPIM et de 13 milliards de dollars pour l'octroi de prêts et la gestion de la trésorerie et des liquidités. D'autres emprunts aux termes du PESE pourront être contractés au-delà du montant autorisé, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances.

ÉTATS FINANCIERS ET TABLEAUX

États financiers consolidés

Bilan	Tableau 1
État des résultats, du résultat global et des capitaux propres du Canada	Tableau 2
État des flux de trésorerie	Tableau 3

Tableau 1 : Bilan

(En millions de dollars)	2014 Réel	2015 Estimé	2016 Plan	2017 Plan	2018 Plan	2019 Plan	2020 Plan
ACTIF							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 169	1 434	1 432	1 418	1 410	1 441	1 356
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente	126	-	-	-	-	-	-
Placements en valeurs mobilières							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 060	1 308	1 169	1 137	1 067	1 032	807
Disponibles à la vente	21 812	23 367	24 165	24 960	26 333	28 201	29 860
Détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-
Prêts							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	5 503	5 010	4 454	3 962	3 543	3 184	2 881
Prêts et créances	215 944	221 292	228 561	238 466	239 387	248 254	244 140
Intérêts courus à recevoir	719	667	709	820	960	1 121	1 195
Instruments dérivés	105	107	69	42	21	9	4
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	285	275	277	273	270	267	264
Débiteurs et autres actifs	767	740	837	926	996	1 069	1 124
Actif d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-
Total de l'actif	248 490	254 200	261 673	272 004	273 987	284 578	281 631
PASSIF							
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	325	250	250	250	250	250	250
Emprunts							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	7 677	7 123	6 331	5 761	5 260	4 841	4 138
Autres passifs financiers	213 612	218 460	225 692	235 466	236 144	244 808	240 461
Intérêts courus à payer	521	479	534	623	714	837	884
Instruments dérivés	31	26	15	7	3	1	1
Créditeurs et autres passifs	673	871	760	729	840	952	935
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	479	435	361	124	(46)	(110)	(39)
Provision pour règlements	778	741	696	666	636	628	622
Primes et droits non acquis	6 167	6 044	6 203	6 518	6 870	7 157	7 362
Passif d'impôt différé	45	70	62	78	91	104	84
Total du passif	230 308	234 499	240 904	250 222	250 762	259 468	254 698
CAPITAUX PROPRES DU CANADA							
Capital d'apport	25	25	25	25	25	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global	803	967	597	(17)	(456)	(600)	(943)
Résultats non distribués	17 211	18 576	20 016	21 645	23 528	25 558	27 724
Réserve	143	133	131	129	128	127	127
Total des capitaux propres du Canada	18 182	19 701	20 769	21 782	23 225	25 110	26 933
Total du passif et des capitaux propres du Canada	248 490	254 200	261 673	272 004	273 987	284 578	281 631

Tableau 2 : État des résultats, du résultat global et des capitaux propres du Canada

(En millions de dollars)	2014 Réel	2015 Estimé	2016 Plan	2017 Plan	2018 Plan	2019 Plan	2020 Plan
PRODUITS							
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	2 010	2 143	2 036	2 038	2 036	1 867	1 791
Primes et droits acquis	1 933	1 872	1 894	1 967	2 073	2 194	2 307
Produits d'intérêts							
Prêts	5 444	4 790	4 703	5 015	5 462	5 655	6 075
Autres	66	56	62	71	78	82	75
	5 510	4 846	4 765	5 086	5 540	5 737	6 150
Charges d'intérêts	5 408	4 750	4 654	4 971	5 421	5 609	6 010
Produits d'intérêts nets	102	96	111	115	119	128	140
Produits de placements	608	376	379	548	812	996	1 116
Gains (pertes) nets réalisés	1 454	132	7	(38)	(31)	(28)	(23)
Gains (pertes) nets latents	9	3	9	(12)	(17)	(16)	(9)
Autres produits	83	94	99	94	92	90	87
Total des produits	6 199	4 716	4 535	4 712	5 084	5 231	5 409
CHARGES							
Dépenses des programmes de logement	2 010	2 143	2 036	2 038	2 036	1 867	1 791
Règlements d'assurance	328	355	299	293	278	294	300
Charges opérationnelles	374	397	428	453	461	469	459
Total des charges	2 712	2 895	2 763	2 784	2 775	2 629	2 550
Résultat avant impôt	3 487	1 821	1 772	1 928	2 309	2 602	2 859
Impôt sur le résultat	862	439	427	467	562	636	700
RÉSULTAT NET	2 625	1 382	1 345	1 461	1 747	1 966	2 159
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL, DÉDUCTION FAITE DE L'IMPÔT							
<u>Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net</u>							
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente	469	294	(343)	(628)	(439)	(159)	(343)
Reclassement en résultat net des (gains) pertes nets latents des exercices antérieurs réalisés pendant la période	(609)	(130)	(27)	14	-	15	-
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net	(140)	164	(370)	(614)	(439)	(144)	(343)
<u>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net</u>							
Réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées	(141)	(27)	93	166	135	63	7
Autres éléments du résultat global	(281)	137	(277)	(448)	(304)	(81)	(336)
RÉSULTAT GLOBAL	2 344	1 519	1 068	1 013	1 443	1 885	1 823
CAPITAL D'APPORT	25	25	25	25	25	25	25
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL							
Solde au début de l'exercice	943	803	967	597	(17)	(456)	(600)
Autres éléments du résultat global	(140)	164	(370)	(614)	(439)	(144)	(343)
Solde à la clôture de l'exercice	803	967	597	(17)	(456)	(600)	(943)
RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS							
Solde au début de l'exercice	14 718	17 211	18 576	20 016	21 645	23 528	25 558
Résultat net	2 625	1 382	1 345	1 461	1 747	1 966	2 159
Autres éléments du résultat global	(141)	(27)	93	166	135	63	7
Montant transféré à la réserve	9	10	2	2	1	1	-
Solde à la clôture de l'exercice	17 211	18 576	20 016	21 645	23 528	25 558	27 724
RÉSERVE							
Solde au début de l'exercice	152	143	133	131	129	128	127
Montant transféré des résultats non distribués	(9)	(10)	(2)	(2)	(1)	(1)	-
Solde à la clôture de l'exercice	143	133	131	129	128	127	127
CAPITAUX PROPRES DU CANADA	18 182	19 701	20 769	21 782	23 225	25 110	26 933

Tableau 3 : État des flux de trésorerie

(En millions de dollars)	2014 Réel	2015 Estimé	2016 Plan	2017 Plan	2018 Plan	2019 Plan	2020 Plan
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES							
Résultat net	2 625	1 382	1 345	1 461	1 747	1 966	2 159
Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie							
Amortissement des primes et des escomptes sur les instruments financiers	86	(102)	(100)	(70)	(57)	(10)	9
Impôt sur le résultat différé	12	25	(9)	17	13	13	(20)
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	(9)	(3)	(9)	12	17	16	9
(Gain) perte net sur les instruments financiers	(1 454)	(132)	(7)	38	31	28	23
Variation nette des actifs et passifs opérationnels hors trésorerie							
Intérêts courus à recevoir	140	53	(43)	(110)	(140)	(161)	(74)
Instruments dérivés	4	-	-	-	-	-	-
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	26	10	(2)	4	3	3	3
Débiteurs et autres actifs	(5)	27	(97)	(89)	(70)	(73)	(55)
Intérêts courus à payer	(131)	(42)	55	89	91	124	46
Créditeurs et autres passifs	206	198	(111)	(30)	111	112	(17)
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	129	(45)	(73)	(237)	(170)	(65)	71
Provision pour règlements	(91)	(37)	(45)	(31)	(30)	(8)	(6)
Primes et droits non acquis	(344)	(123)	160	315	352	287	205
Autres	(28)	(156)	284	457	352	154	120
Prêts							
Remboursements	63 261	34 124	33 190	30 551	39 506	31 559	44 512
Décaissements	(39 164)	(39 113)	(40 082)	(40 096)	(40 116)	(40 127)	(40 138)
Emprunts							
Remboursements	(65 689)	(35 024)	(34 169)	(31 228)	(40 156)	(32 149)	(45 215)
Émissions	42 025	39 446	40 812	40 584	40 444	40 451	40 204
	1 599	490	1 098	1 636	1 928	2 121	1 836
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT							
Variation des placements en valeurs mobilières	(874)	(1 276)	(1 101)	(1 650)	(1 937)	(2 089)	(1 922)
Variation des titres acquis dans le cadre de conventions de revente	(126)	126	-	-	-	-	-
Variation des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	234	(75)	-	-	-	-	-
	(766)	(1 225)	(1 101)	(1 650)	(1 937)	(2 089)	(1 922)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	833	(735)	(2)	(14)	(8)	32	(86)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE							
Début de l'exercice	1 336	2 169	1 434	1 432	1 418	1 409	1 441
Clôture de l'exercice	2 169	1 434	1 432	1 418	1 409	1 441	1 355
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles							
Intérêts encaissés pendant l'exercice	6 405	5 329	5 193	5 593	6 276	6 601	7 211
Intérêts payés pendant l'exercice	5 686	4 790	4 596	4 881	5 330	5 485	5 964
Dividendes encaissés pendant l'exercice	78	40	43	45	47	50	54
Impôt sur le résultat payé pendant l'exercice	503	297	446	313	389	493	575

ANNEXES

Annexe A – Profil et gouvernance de la Société

Mandat et cadre législatif

La SCHL est une société d'État fédérale, constituée en vertu de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement (Loi sur la SCHL)*, qui rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre responsable de la SCHL¹ (le ministre). Le cadre législatif dans lequel nous exerçons nos activités est formé des dispositions de la *Loi sur la SCHL*, de la *Loi nationale sur l'habitation (LNH)* et de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*.

En vertu de la LNH, le mandat de la Société consiste à favoriser la construction de nouvelles maisons, la réparation et la modernisation de maisons existantes, ainsi que l'amélioration des conditions de logement et de vie. En matière de financement de l'habitation, la LNH a pour objet de favoriser l'accès à une diversité de logements abordables, d'encourager l'accessibilité à des sources de financement ainsi que la concurrence et l'efficacité dans ce domaine, d'assurer la disponibilité de fonds suffisants et de contribuer à l'essor du secteur de l'habitation.

Les autres objectifs de la LNH se rapportent aux activités de financement de l'habitation de la SCHL, c'est-à-dire : a) encourager le fonctionnement efficace et la compétitivité du marché du financement de l'habitation; b) encourager la stabilité du système financier; notamment du marché de l'habitation, et contribuer à celle-ci; et c) tenir dûment compte des risques de pertes que la Société encourt.

Examens annuels par le Bureau du surintendant des institutions financières

La LNH stipule qu'au moins une fois par année civile, le Bureau du surintendant des institutions financières procède ou fait procéder à un examen ou à une enquête en vue de vérifier si la Société exerce une ou plusieurs de ses activités conformément aux bonnes pratiques de commerce, notamment si elle tient dûment compte des risques de pertes qu'elle encourt. Le surintendant présente les résultats et ses recommandations au Conseil d'administration, au ministre, ainsi qu'au ministre des Finances.

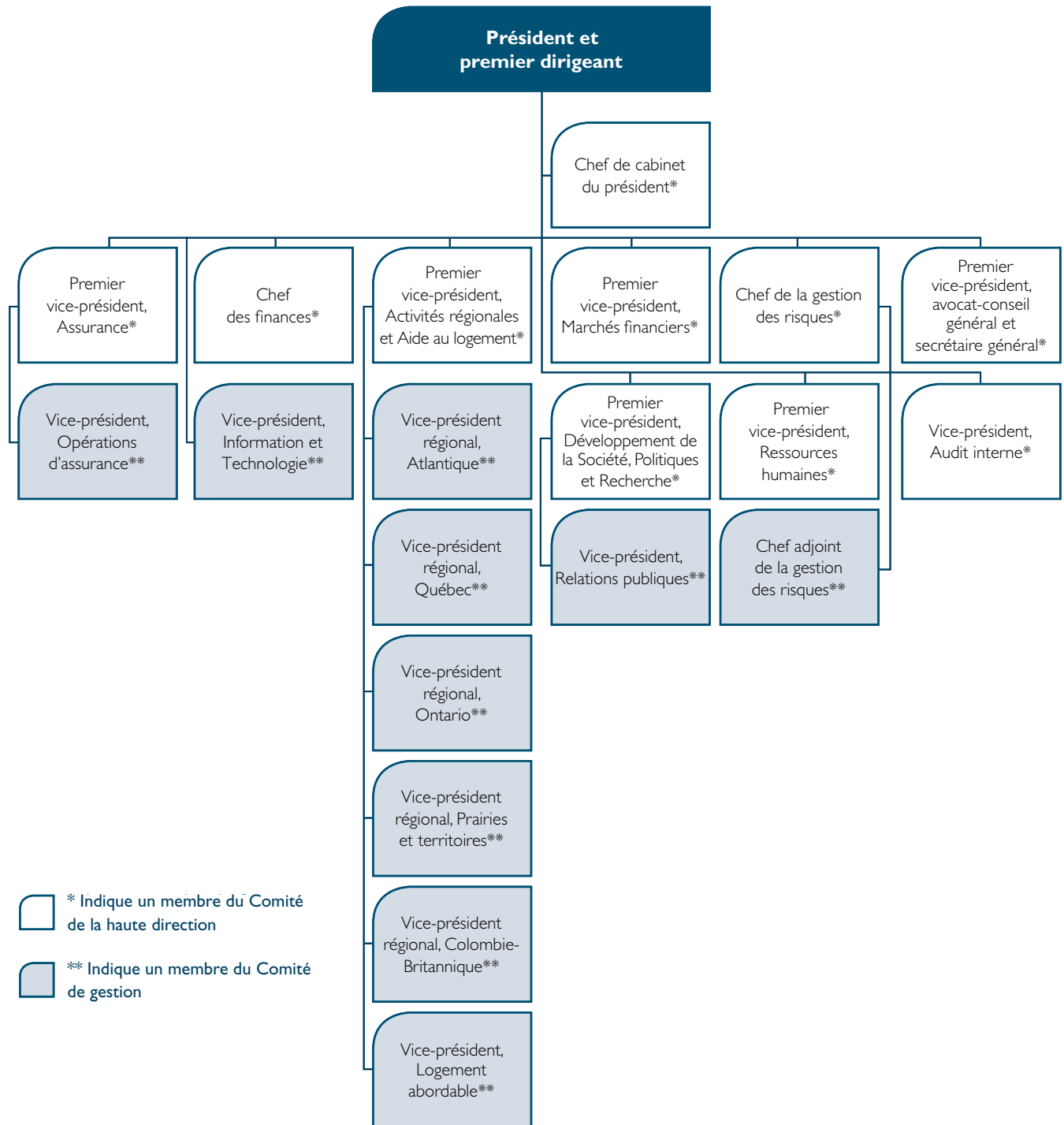
Structure de la Société

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion des affaires de la SCHL et de la conduite de ses activités conformément aux lois applicables et aux règlements administratifs de la Société. Le Conseil est composé d'un président, du président et premier dirigeant de la SCHL, du sous-ministre du ministre responsable de la SCHL, du sous-ministre des Finances et de huit autres administrateurs. Les membres du Conseil sont nommés en vertu des paragraphes 6(2) et 6(4) de la *Loi sur la SCHL*. Les chartes des comités du Conseil d'administration (vérification; régie de la Société et nomination; ressources humaines; et gestion des risques) se trouvent sur le site Web de la SCHL.

Au niveau des cadres supérieurs, le Comité de la haute direction a quant à lui pour mandat de se concentrer sur les enjeux importants qui ont trait aux stratégies, aux politiques et aux risques, tandis que le Comité de gestion s'intéresse aux questions opérationnelles et aux décisions ayant une incidence sur plus d'un secteur:

¹ Le ministre désigné pour l'application de la Loi sur la SCHL et de la LNH est actuellement le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social.

L'organigramme qui suit montre la structure de gestion de la SCHL au 5 novembre 2015.



Le Bureau national de la SCHL se trouve à Ottawa et la Société a cinq centres d'affaires régionaux situés à Halifax, Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver. La SCHL compte environ 1 900 employés. Elle fournit des services de consultation et d'autres services à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) et au Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations (FLMPN). De plus, elle gère et administre Granville Island au nom du gouvernement du Canada.

Annexe B – Glossaire

Pour obtenir la définition des mesures non définies par les IFRS, consultez notre rapport annuel au www.schl.gc.ca.

Autres termes du glossaire

Assurance prêt hypothécaire pour propriétaires-occupants souscrite à l'unité (P.-O., à l'unité)

Assurance protégeant le prêteur contre un défaut de l'emprunteur à l'égard d'un prêt garanti par une propriété résidentielle comptant de un à quatre logements. Le coût de cette assurance, qui est contractée à l'initiation du prêt, est payé par le prêteur à la SCHL mais habituellement repassé à l'emprunteur. Il existe deux types de prêts hypothécaires pour propriétaires-occupants assurés à l'unité :

- **Prêts à rapport prêt-valeur élevé** – L'emprunteur verse une mise de fonds de moins de 20 % à l'initiation. Le propriétaire doit habiter au moins un des logements. En vertu de la loi, les prêteurs assujettis à la réglementation fédérale et la plupart des prêteurs assujettis à une réglementation provinciale doivent faire assurer ces prêts hypothécaires.
- **Prêts à faible rapport prêt-valeur** – L'emprunteur verse une mise de fonds de 20 % ou plus à l'initiation. La loi n'oblige pas les prêteurs à assurer ce type de prêts, mais ces derniers peuvent faire de l'assurance prêt hypothécaire une condition d'approbation du prêt. Il n'est pas nécessaire que le propriétaire habite un des logements (p. ex., dans le cas de logements locatifs).

Cadre juridique des programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées

Nous sommes responsables de l'administration du cadre juridique des obligations sécurisées. Nous administrons le cadre juridique selon le principe du recouvrement des coûts. Ni le gouvernement ni la SCHL ne garantissent d'une quelconque façon les obligations sécurisées émises.

Comité national de recherche sur le logement

Le Comité national de recherche sur le logement, actif depuis décembre 1986, est un comité composé de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, des secteurs de l'habitation et du logement social, et de représentants des consommateurs, qui vise à faire avancer la recherche sur le logement. La SCHL copréside les réunions du Comité plénier et de la plupart des groupes de travail, en plus de fournir les services de secrétariat.

emili

Système automatisé exclusif d'évaluation du risque et d'approbation en ligne des demandes d'assurance prêt hypothécaire que nous avons mis au point.

Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH)

La FCH, une entité ad hoc, fait l'acquisition de participations dans des prêts à l'habitation assurés admissibles, comme les titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH), et émet les OHC. Elle fait aussi l'acquisition de placements de grande qualité et réalise certaines opérations de couverture connexes. Nous consolidons les comptes de la FCH avec nos activités de titrisation. Les actifs et passifs de la FCH ne nous appartiennent pas et ne sont pas détenus ou assumés en notre faveur. Les bénéficiaires de la FCH, une fois les obligations réglées, sont des organisations caritatives.

Investissement dans le logement abordable (IDLA) 2011-2019

Depuis avril 2011, les nouveaux fonds fédéraux consacrés au logement abordable sont fournis dans le cadre de l'IDLA. Se voulant à l'origine un engagement de trois ans (2011-2014), l'IDLA a été prolongé jusqu'à 2019. Au total, le gouvernement fédéral aura investi plus de 1,9 milliard de dollars sur huit ans dans le but de réduire le nombre de Canadiens dans le besoin en matière de logement. Aux termes de l'IDLA, les provinces et les territoires versent une contribution équivalente à celle du fédéral et se chargent de la conception et de l'application des programmes.

Obligations hypothécaires du Canada (OHC)

Dans le cadre du Programme des OHC, la FCH, une entité ad hoc, vend des OHC non amortissables aux investisseurs et utilise le produit pour acheter des TH LNH émis aux termes du Programme des TH LNH. Les flux de trésorerie mensuels provenant des TH LNH amortissables sont convertis, au moyen de swaps, en flux de trésorerie des obligations non amortissables dont les modalités prévoient des paiements d'intérêts à taux fixe ou variable et le remboursement du capital à l'échéance (un remboursement *in fine*). Le paiement périodique du capital et des intérêts sur les OHC aux porteurs est cautionné par la SCHL et garanti par le gouvernement du Canada.

Prêts couverts par l'assurance de portefeuille

Blocs de prêts à faible rapport prêt-valeur en cours de remboursement, garantis par des propriétés résidentielles comptant de un à quatre logements. Contrairement à l'assurance pour propriétaires-occupants souscrite à l'unité, les primes ne sont pas payées par l'emprunteur.

Prêts pour immeubles collectifs résidentiels

Prêts visant la construction, l'achat et le refinancement d'immeubles collectifs résidentiels comptant cinq logements ou plus. Il peut s'agir d'immeubles locatifs, de centres d'hébergement, de résidences pour personnes âgées, d'ensembles de logements abordables ou de logements pour étudiants.

Programmes d'octroi de prêts

Nous octroyons des prêts à des groupes de logements sociaux, à des Premières Nations, aux provinces, aux territoires et aux municipalités qui parrainent des logements sociaux subventionnés par le gouvernement fédéral. Notre portefeuille de prêts comprend des prêts renouvelables et des prêts non renouvelables accordés autant dans les réserves que hors des réserves. Le Prêt direct est l'initiative d'emprunt que nous utilisons actuellement pour refinancer les prêts renouvelables que nous avons accordés et pour financer de nouveaux engagements dans les réserves. Comme nous finançons ces prêts grâce au Programme d'emprunt des sociétés d'État, nous pouvons offrir des prêts à des taux inférieurs à ceux du marché, tant au moment de l'initiation du prêt que d'un renouvellement. Cette formule permet d'abaisser les coûts d'exploitation des ensembles, si bien que le gouvernement fédéral peut réduire les subventions qu'il verse pour le logement social. Conformément aux orientations du gouvernement du Canada, la SCHL offre aussi des prêts à d'autres fins liées au logement.

Titres hypothécaires (TH)

Le Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) encadre la conversion de prêts hypothécaires à l'habitation assurés en titres amortissables et négociables qui sont émis par des émetteurs agréés. Ces prêts hypothécaires à l'habitation sont assurés contre le défaut de paiement des emprunteurs en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (pour la SCHL) ou de la *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* (pour les assureurs hypothécaires privés). Le paiement périodique du capital et des intérêts aux porteurs est cautionné par la SCHL et garanti par le gouvernement du Canada.

Annexe C – Scénarios de simulation de crise touchant toute la Société

Répercussions de trois scénarios déterministes de simulation de crise

Le scénario de base du Plan d'entreprise cadre largement avec un environnement économique relativement stable durant la période quinquennale de planification. Le rôle très important que nous jouons dans le système du logement et le système financier du Canada exige que nous évaluions sans cesse les risques de la Société et que nous mettions à jour notre plan d'urgence et de gestion du capital. À cette fin, la direction a choisi trois scénarios déterministes pour notre programme annuel de simulation de crise, en tenant compte de la conjoncture économique mondiale et du contexte réglementaire. Voici une brève description des trois scénarios et de leurs répercussions.

Nota : Les scénarios de simulation de crise ne sont pas des prévisions de la conjoncture ou des événements économiques, financiers et opérationnels. Ils sont fondés sur des risques extrêmes et sont conçus précisément pour fournir à la SCHL des pistes d'analyse en vue d'estimer son exposition potentielle maximale aux risques et de l'aider à améliorer les mesures d'atténuation.

Scénario de choc des prix du pétrole

Dans ce scénario, il se produit une chute brutale des prix du pétrole, qui descendent de leurs niveaux actuels pour se fixer à 35 \$ US d'ici 2017, puis demeurent faibles pendant les cinq années suivantes. Ce choc des prix du pétrole est causé par des facteurs liés à l'offre et est accompagné d'une récession mondiale prolongée.

Scénario de déflation à l'échelle mondiale

Ce scénario a comme point de départ un recul considérable des marchés boursiers des grands pays et des prix des logements, conjugué à un climat fortement déflationniste dans plusieurs pays. Devant l'amplitude des turbulences économiques, les consommateurs et les investisseurs retardent davantage leurs projets de dépense et d'investissement. Les mesures monétaires et fiscales qui sont prises ne réussissent pas à stimuler assez rapidement la demande globale. La reprise économique ne s'amorce qu'en 2020.

Scénario de tremblement de terre en Colombie-Britannique

Dans ce scénario, un tremblement de terre de magnitude 9,0 se produit à 75 km de la côte ouest de l'île de Vancouver et à 300 km de la région métropolitaine de Vancouver. La secousse sismique est ressentie pendant environ trois minutes par des millions de personnes réparties sur un vaste territoire couvrant une bonne partie de la Colombie-Britannique et de l'État de Washington aux États-Unis. Le tremblement de terre provoque l'écroulement d'un grand nombre de bâtiments en maçonnerie non armée et d'immeubles plus anciens. Des infrastructures et des services critiques sont perturbés, y compris les aéroports internationaux de Vancouver et de Victoria, les ponts, les autoroutes, le système de transport de l'énergie et le système de télécommunication. Ce grave tremblement de terre pourrait en outre menacer la viabilité financière d'une institution financière régionale.

Comparaison avec les récessions économiques antérieures

Le scénario d'une déflation à l'échelle mondiale en 2015 prend comme hypothèse un ralentissement économique majeur et persistant qui serait, si on le compare aux récessions antérieures, sans précédent depuis la grande dépression des années 1930. Ce ralentissement se traduirait par une chute de 59 % des marchés boursiers canadiens et un taux de chômage de 15,9 % – le plus haut jamais enregistré depuis 50 ans. Le scénario de choc des prix du pétrole est semblable aux récessions des années 1980 sur le plan des écarts entre le sommet et le creux du PIB réel, de l'Indice des prix des propriétés MLS® et de l'indice composé S&P/TSX, mais il envisage un ralentissement économique beaucoup plus long.

Le scénario de tremblement de terre aurait certaines répercussions régionales durant un ou deux trimestres et un impact macroéconomique négligeable à l'échelle nationale. Dans ce scénario, les principaux indicateurs économiques suivent les tendances économiques habituelles et sont semblables à ce que décrit le scénario de base.

Résultats

Puisque le capital à l'échelle de la Société dépassait les 17 milliards de dollars à la fin de 2014, la SCHL serait en mesure de résister aux trois scénarios de crise déterministes, le plus grave étant celui d'une déflation à l'échelle mondiale en raison du chômage important qui persiste et du recul considérable des prix des logements qui en résulterait.

Annexe D – Décrets

Décret sur le Régime de retraite de la SCHL (C.P. 2014-1380)

Le décret pris en décembre 2014 donne instruction à la SCHL :

« a) d'assurer que le régime de retraite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement prévoit :

(i) un ratio de partage des coûts 50:50, pour le service courant, au titre des cotisations au régime entre les employés et l'employeur, qui sera instauré graduellement pour tous les participants d'ici le 31 décembre 2017,

(ii) à partir du 1^{er} janvier 2015, pour les nouveaux employés, que l'âge normal de la retraite passe à soixante-cinq ans et que l'âge d'admissibilité aux prestations de retraite autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite corresponde à celui applicable à ce type de prestations au titre du Régime de pension de retraite de la fonction publique;

b) d'exposer sa stratégie de mise en œuvre quant aux engagements énoncés à l'alinéa a) dans son prochain plan d'entreprise et, jusqu'à ce que ceux-ci aient été entièrement mis en œuvre, dans chacun de ses plans d'entreprise ultérieurs. »

Nous continuons à prendre des mesures pour assurer la viabilité à long terme de notre régime de retraite et pour en gérer les coûts. Le régime comporte actuellement deux volets : un régime de retraite à prestations déterminées (PD) pour les employés admissibles embauchés avant avril 2013, et un régime à cotisations déterminées (CD) pour les employés admissibles embauchés en avril 2013 ou après. À la fin de 2015, nous avons annoncé l'adoption d'un nouveau régime de retraite à prestations déterminées pour tous les employés de la SCHL, lequel répondra aux critères d'uniformité, de partage des risques, de concurrence et de contrôle des coûts. Le nouveau régime de retraite est conforme aux exigences du décret pris en 2014 et il entrera en vigueur en janvier 2018. La SCHL apportera également des changements à son régime d'avantages postérieurs à l'emploi en fonction des mêmes critères que le régime de retraite; ces changements entreront en vigueur en janvier 2018.

Décret sur les politiques de dépenses de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements

Un décret pris en juillet 2015 donne instruction à la SCHL :

« a) d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor; d'une manière qui est conforme à ses obligations légales;

b) de rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans son prochain plan d'entreprise. »

Une analyse réalisée en juillet 2015 confirme que les lignes de conduite de la SCHL sont généralement harmonisées avec les directives applicables du Conseil du Trésor. Cependant, le travail visant à assurer l'harmonisation totale et la conformité aux exigences du décret se poursuivra en 2016, avec l'amélioration de la reddition de comptes et du suivi au deuxième trimestre de 2016.

RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE 2016-2020

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) aide les Canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement depuis plus de 70 ans.

En tant qu'autorité en matière d'habitation au Canada, elle contribue à la stabilité du marché de l'habitation et du système financier; elle vient en aide aux Canadiens dans le besoin et elle fournit des résultats de recherches et des conseils impartiaux aux gouvernements, aux consommateurs et au secteur de l'habitation du pays. La SCHL exerce ses activités en s'appuyant sur trois principes fondamentaux : gestion prudente des risques, solide gouvernance d'entreprise et transparence.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement offre de nombreux renseignements relatifs à l'habitation. Pour en savoir davantage, consultez le site Web de la SCHL, à l'adresse www.schl.ca, ou composez le 1-800-668-2642.

